



Ghana Re



GHANA REINSURANCE PLC

2022

Rapport annuel &  
Etats financiers





# NOTRE MISSION

---

“Assurer la satisfaction du client et la rentabilité de la Compagnie grâce à l’amélioration continue de la prestation de service et le maintien d’un personnel hautement professionnel et motivé”



“  
Expertise

Nous avons aligné l'entreprise et la technologie pour accroître la productivité et l'efficacité afin que nos clients gardent une longueur d'avance sur la concurrence.

”

# SOMMAIRE

Informations sur la Compagnie	4
Profil des administrateurs	5 – 12
Profil des cadres supérieurs	13 – 14
Faits saillants financiers	15
Declaration du President	16 – 22
Rapport des Administrateurs	23 – 24
Rapport du commissaire aux comptes	25 – 30

## Financial statements

Etats Consolidés et séparés de la situation financière	31 – 32
Etats consolidés et séparés du résultat globale	33 – 34
Etats consolidés des variations des capitaux propres.	35 – 36
Etats séparés des variations des capitaux propres	37 – 38
Etats consolidés and séparés des flux de tresorerie	39 – 40
Notes	41 – 96

# INFORMATIONS SUR LA COMPAGNIE



## **Le Conseil d'Administration**

George Otoo **Président**  
George Y. Mensah **Directeur General**  
Franklin Hayford  
Dr. Francis Sapara-Grant  
Jennifer Owusu  
Stella Williams  
Lynda Odro

---

## **Secrétaire/Avocat**

Akosua Boahemaa Baah-Frimpong

---

## **Siege social**

Plot 24, Sudan Road  
Ridge, Accra  
P. O. Box AN 7509  
Accra-North  
Ghana

---

## **Commissaire aux comptes**

PricewaterhouseCoopers  
Chartered Accountants  
PwC Tower  
A4 Rangoon Lane, Cantonments City  
PMB CT42, Cantonments  
Accra  
Ghana

## PROFIL DES ADMINISTRATEURS



**George Otoo**  
President

George Otoo est un praticien de l'assurance agréé avec plus de 30 ans d'expérience dans le secteur. Il est entré dans les assurances en 1981, lorsqu'il a été nommé stagiaire technique chez Enterprise Insurance Co. Ltd. Il a occupé divers postes au sein de la compagnie jusqu'à sa nomination comme Directeur Général en charge des opérations en 1998. Un an plus tard, le conseil d'administration l'a nommé directeur général lui confiant ainsi le contrôle total de la gestion de l'entreprise.

Dès son entrée en fonction, George Otoo a réorganisé la société en informatisant et en mettant en réseau toutes les opérations dans l'ensemble du pays. Il a introduit un nouveau processus de flux de travail très efficace, connu sous le nom de "Workgroup Concept", dans lequel les processus de flux de travail étaient fondés sur le type de client plutôt que sur le type de produit vendu au client.

Il est à l'origine de la création d'Enterprise Life Assurance Company (ELAC) en 2001, en

partenariat avec African Life Assurance d'Afrique du sud plus tard par Sanlam) et la SFI de la Banque Mondiale. ELAC est aujourd'hui la plus grande Compagnie d'Assurance Vie du Ghana aussi bien en matière de primes qu'en matière d'actifs.

En 2010, il a créé une structure de holding au sein de Enterprise dans le but d'identifier et de créer des filiales pour fournir des services dans tous les domaines, c'est-à-dire du berceau à la tombe. Enterprise Group a été introduit en 2010 à la Bourse du Ghana pour remplacer Enterprise Insurance. À ce jour, Enterprise Group possède les filiales suivantes:

1. Enterprise Insurance (General Insurance)
2. Enterprise Life (Life Insurance)
3. Enterprise Properties (Real Estate)
4. Enterprise Trustees (Pension Administration)
5. Transitions (Funeral Services)
6. Acacia Health

Il est devenu le premier PDG du groupe en 2010.

George Otoo a pris sa retraite en 2014 après 33 ans de service au cours desquels la capitalisation boursière de Entreprise est passée de 1,5 million de dollars US à 130 millions de dollars US. Il a été agréé en 1989 en tant qu'associé l'Institut des Assurances du Royaume-Uni. Avant cela, il avait obtenu un diplôme en assurance avec mention de l'Institut Africaine des Assurances (WAIL), alors basé au Liberia.

George Otoo est également titulaire d'un MBA en gestion des assurances de la Business School

de l'Université de Nottingham, au Royaume-Uni. Les mandats d'administrateur qu'il a exercés à ce jour sont les suivants:

1. Mainstream Re – 1999 à 2017 (A demissionné)
2. TIGO Ghana Advisory Board – 2013 à 2015
3. Databank EPACK Investment – 1999 à ce jour
4. Entreprise Group – 2010 à Juin 2021
5. Entreprise Properties – 2011 à Juin 2021



**George Yaw Mensah**  
Directeur General

M. George Yaw Mensah a débuté sa carrière professionnelle en 1993 chez Merrill Lynch Asset Management (MLAM) en tant que comptable financier à Princeton, New Jersey, USA. Il a ensuite rejoint Prudential Financial à Newark, dans le New Jersey, en tant qu'analyste principal au sein de l'équipe de recherche sur la gestion des investissements, où il était chargé de veiller à ce que les gestionnaires de portefeuille de l'entreprise soient en mesure d'obtenir des rendements supérieurs, que les marchés soient à la hausse ou à la baisse.

Mr. Mensah est un diplômé de l'Université de New York (Stern Business School) où il a obtenu un MBA en Finance. Il a aussi une licence en comptabilité et d'une option en français de l'Université d'État de Montclair, dans le New Jersey.

En 2002, il s'est installé au Ghana pour rejoindre la SIC Insurance Company en

tant que Responsable des Investissements et devient en

2006 Directeur Exécutif de SIC Financial Services, une filiale propriété entière de la Compagnie d'Assurance.

Mr. George Yaw Mensah a rejoint Africa Re le 1er Avril, 2010 en tant que sous Directeur chargé de la trésorerie et des investissements, poste qu'il a occupé jusqu'à sa nomination en tant que Directeur General de Ghana Reinsurance Company Ltd. Le 1er Septembre 2017.

M. Mensah a siégé dans plusieurs conseils d'administration, dont celui de la Bourse du Ghana en tant que membre du conseil. Il a également siégé aux conseils d'administration de NTHC Financial Services, d'Afram Publications Limited et de Starwin Products Limited, une société pharmaceutique du Ghana.





**Franklin Hayford**  
Administrateur

M. Franklin Hayford a été nommé administrateur en août 2017. Son domaine d'expertise comprend l'élaboration de stratégies financières. Il possède une vaste expérience professionnelle et d'importantes réalisations en matière de leadership exécutif dans le monde des affaires.

Franklin est membre du conseil d'administration d'un certain nombre d'organisations de premier plan, dont Trust Bank Ltd. en Gambie et Insurance Company of Africa (Liberia). Au fil des ans, il a clairement démontré qu'il possédait un savoir-faire unique en matière de relations avec les conseils d'administration indispensables pour influencer les décideurs

clés aux plus hauts niveaux des organisations dont il est

Member du conseil d'administration

Il est actuellement le directeur exécutif de Databank Financial Services Ltd. chargé de coordonner les opérations quotidiennes du groupe Databank avec des responsabilités pour ses unités commerciales stratégiques

Il est titulaire d'une licence en sciences de gestion de l'université de Manchester (Royaume-Uni) et possède une riche expérience de plus de 25 ans dans le domaine de la Fabrication et des Services Financiers.



**Francis Sapara-Grant**  
Administrateur

Dr. Francis Sapara-Grant est un économiste qui a plus de vingt-huit ans d'expérience dans la gestion des régimes de retraite. Il est actuellement le Directeur Général de la GLICO Pensions Trustee Company, l'une des principales sociétés fiduciaires autorisées à gérer des régimes de retraite au Ghana. Il est également administrateur et conseiller technique du Cocoa Abrabopa Pension Scheme, un régime de retraite conçu spécialement pour une association de plus de 20 000 producteurs de cacao au Ghana. Avant d'être nommé directeur général de GLICO Pensions, Dr. Sapara-Grant était Directeur Général du SSNIT Informal Sector Fund (SISF) une filiale de Social Security and National Insurance Trust (SSNIT), et était chargé de la mise en place du premier régime national de retraite pour les travailleurs du secteur informel du Ghana.

Dr. Sapara-Grant est titulaire d'une maîtrise en économie/statistique

de l'Institut d'Economie Nationale, d'Odessa, en Ukraine et d'un Doctorat en Economie l'Université économique d'État de St Petersburg en Russie. Il est également issu de l'Accra Academy, où il a fait ses études secondaires.

Parmi ses autres expériences, Dr. Sapara-Grant a été membre du conseil – de surveillance de Procredit, membre du groupe Pro-credit, Savings and Loans (Ghana) Limited membre du groupe Pro-credit, un groupe bancaire international présent dans 21 pays. Il a été membre du sous-comité de mise en œuvre du secteur informel de la commission présidentielle sur les pensions qui a conçu le régime de pension à trois niveaux pour le Ghana. Il est actuellement membre du groupe de travail sur le secteur informel chargé de conseiller l'autorité nationale de réglementation des pensions du Ghana sur l'extension de la couverture des pensions aux travailleurs du secteur informel de l'économie.



**Jennifer Owusu**  
Administrateur

Mme Jennifer Owusu est une avocate qui a plus de 20 ans d'expérience dans la pratique juridique.

Jennifer possède une vaste expérience en matière de droit des sociétés et de droit commercial, d'exploitation minière et d'énergie, de propriété et de conformité réglementaire. Elle est actuellement Consultante en chef chez Lexcel Consulting Ltd.

Jennifer a obtenu un diplôme de LL.B en 1993 à l'université du Ghana, où elle a été désignée meilleure étudiante lors de l'examen final de LL.B. et a été l'heureuse récipiendaire deux prix académiques de la Ghana School of Law lorsqu'elle a été admise au barreau du Ghana en 1995. Elle est titulaire d'une maîtrise en administration publique (MPA) de l'Institut Ghanéen de gestion et d'Administration Publique (GIMPA) en 2010.

Après son admission au barreau, elle a rejoint le cabinet Sey et Bossman où elle a acquis une riche expérience en matière de privatisation, de rédaction des règlements

et aussi dans le domaine de l'exploitation minière et de l'énergie; après quoi elle a travaillé pour JEO Lawconsult, un cabinet de conseil juridique.

En 2010, Jennifer a été conseillère/chercheuse auprès de la Commission de révision de la Constitution (CRC) du Ghana, et a travaillé avec une équipe qui a organisé avec succès cinquante-huit mini-consultations nationales pour la CRC.

En 2011, animée par sa passion de promouvoir la recherche et de faire une différence dans la vie des personnes vulnérables, Jennifer a fondé le "Centre for Legal Advocacy Research Education and Training (CLARiT)", une ONG qui promeut entre autres, la recherche de pointe, la formation à la sensibilisation et l'élaboration de lois et de politiques.

Jennifer est membre de l'association du barreau du Ghana et est également membre du Conseil d'Administration de JCS Investments Ltd.



**Mrs. Stella Williams**  
Administrateur

Mme Stella Williams est actuellement directrice du suivi et de l'évaluation au ministère des finances. Elle a obtenu une licence en planification à l'université Kwame Nkrumah des sciences et technologies, au Ghana, en 1986 ainsi qu'un master en développement local et régional à l'institut d'études sociales de l'université Erasmus, aux Pays-Bas en 1998

Elle a commencé sa carrière au ministère des finances en 1989 et a acquis une grande expérience en matière de gestion de la politique économique. Elle a occupé des postes dans diverses divisions du ministère et a joué un rôle clé dans l'élaboration du premier programme d'investissement public du Ghana, dans l'élaboration du cadre de dépenses à moyen terme (MTEF), et dans la mise en œuvre de la politique de

développement et dans les réformes

de la gestion des finances publiques. Elle a également été coordinatrice du programme gouvernemental de réforme du secteur financier et a joué un rôle actif dans la promotion de l'agenda de l'efficacité de l'aide au Ghana. Avant d'occuper son poste actuel de directrice du suivi et de l'évaluation, elle a été détachée auprès de la Banque africaine de développement pendant trois ans en tant que conseillère principale du directeur exécutif représentant le Ghana, la Gambie, le Liberia, la Sierra Leone et le Soudan.

Actuellement Mme. Williams est aussi membre du conseil d'administration de l'autorité chargée des marchés publics et Membre du service d'immigration du Ghana.



**Lynda Odro**  
Administrateur

Lynda Odro a récemment pris sa retraite en tant que directrice générale de Hollard Insurance Ghana. Jusqu'à sa nomination en 2015, elle était directrice des opérations, poste qu'elle a occupé pendant 10 ans. Elle a plus de deux décennies d'expérience dans le secteur de l'assurance.

Elle est titulaire d'un diplôme en Education de la Petite Enfance de l'Université College de Winneba d'un MBA de l'Institut ghanéen de gestion et d'administration publique (GIMPA); d'une licence (avec mention) en économie avec statistiques de l'Université du Ghana, Legon, et d'un diplôme en assurance de l'Institut d'assurance d'Afrique de l'Ouest, Gambie Elle est également titulaire d'un certificat de cours avancé en assurance non-vie délivré par le Swiss Insurance Training Center, en Suisse. Elle est une ancienne étudiante de la Chartered Insurance Institute, (Royaume-Uni).

Elle a suivi plusieurs cours sur les assurances en Suisse, au Royaume-Uni, au Nigeria et en Afrique du Sud.

Elle a également suivi des cours sur le développement

des ressources humaines, l'évaluation du personnel et la planification des performances, organisés respectivement par GIMPA et PWC.

Elle a siégé dans plusieurs conseils et commissions du secteur, notamment le Pool Ghana Oil and Gas Insurance; elle est membre du Conseil General de l'Assurance; de l'Association des Assureurs du Ghana; harmonisation de la convention régionale régissant l'administration des accidents automobiles au sein de la Cedeao; comité exécutif de la West African Insurance Companies Association (WAICA); Présidente de la commission technique Marine & Aviation de l'Association des Assureurs du Ghana.

Lynda a été chargée de cours à l'Institut d'Assurance d'Afrique de l'Ouest, en Gambie, pendant 7 ans. Elle a également enseigné au Ghana Insurance College. Elle a récemment été nommée l'une des 50 premières dirigeantes d'entreprise au Ghana par Women Rising et The African Network of Entrepreneurs.

## PROFIL DES MEMBRES DE L' EXECUTIF / ENCADREMENT DIRIGEANT



**Monica Amissah (Mrs)**  
Directeur General Adjoint -  
Technique

Mme Monica Amissah, qui a étudié à l'université du Ghana et à l'université de Cape Coast, est titulaire d'une maîtrise en stratégie de marketing et d'une licence en éducation. Elle a obtenu un diplôme en assurance de l'Institut d'assurance d'Afrique de l'Ouest (WAI) en 2002 et un diplôme avancé en assurance de l'Institut d'assurance agréé du Royaume-Uni (ACII) en 2009. Elle est actuellement membre du Chartered Insurance Institute of Ghana (FCIIG), assureur agréé auprès du CII de Londres et membre du Chartered Insurance Institute of Ghana (CIIG).

Et membre de l'Association des femmes Assureurs du Ghana (CILAG).

Avec plus de vingt (20) ans d'expérience dans le secteur de la réassurance, Mme Amissah supervise toutes les activités techniques de Ghana Re, y compris celles des bureaux régionaux du Kenya, du Cameroun et du Maroc. Elle préside également les comités stratégiques, le système de gestion des performances (PMS), la gestion des risques d'entreprise (ERM) et la revue des notations internationales de la société.

Elle a rejoint Ghana Re en 2000 et a gravi les échelons jusqu'au poste de responsable des opérations internationales en janvier 2013. En reconnaissance de son travail exemplaire, elle a été nommée en juillet 2016 directrice générale adjointe - Technique (DMD) intérimaire et est devenue directrice générale adjointe - Technique en juin 2018, poste qu'elle occupe encore aujourd'hui.

Mme Amissah est actuellement examinatrice de l'Institut d'Assurance de l'Afrique de l'Ouest. (WAI) et membre des organismes suivants du secteur de l'assurance: Chartered Insurance Institute of Ghana (CIIG) Reinsurance Programme Review Committee, Ghana Insurers Association (GIA) Board Committee - Liaison entre les assureurs et les intermédiaires.

Elle a été membre du conseil d'administration de Ghana Agricultural Insurance Pool (GAIP) de 2013 à 2015, lorsque les membres ont été reconstitués, et secrétaire de la Marine Offices Association (Ghana) en 2008 et 2009. Elle a présidé le comité des résolutions de la conférence de la WAICA qui s'est tenue à Accra en avril 2015. Elle a également été membre du comité de planification de la Conférence de l'Association des Assureurs du Ghana (GIA) et du comité de publicité et de formation du bureau National de la Carte Brune du Ghana.



**Mr. Joseph Adom**  
Directeur général adjoint,  
finances et administration

M. Joseph Adom est un expert-comptable de profession et membre de l'Association de Chartered Certified Accountants (ACCA, Royaume-Uni). Il est titulaire d'un Executive MBA en Banque et Finance de l'Ecole Supérieure de Gestion de Paris (PGSM).

Il a plus de vingt (20) ans d'expérience professionnelle progressive, dont seize (16) dans le secteur de l'assurance. Il a commencé sa carrière de comptable en tant que stagiaire en audit chez Enoch Dodoo and Co, un cabinet comptable local, où il a fait partie de l'équipe d'auditeurs externes qui a contrôlé la Banque du Ghana en 2000.

Sa carrière dans le secteur de l'assurance a débuté en avril 2005 au sein de la compagnie Unique Assurance, où il a été

promu au poste de Directeur Financier. Il a rejoint Equity Assurance Company Ltd (aujourd'hui Sunu Assurances Ghana Ltd) en mai 2010 en tant que directeur financier.

Joseph a été nommé premier directeur financier de GN Reinsurance Company lorsque la société a commencé ses activités en novembre 2014, jusqu'à sa démission en août 2020.

Il a rejoint la Ghana Reinsurance Company Limited en septembre 2020 en tant que directeur général adjoint chargé des finances et de l'administration.

Joseph a participé à plusieurs conférences et programmes de formation dans son pays et à l'étranger.

## 3-ANS DE POINTS SAILLANTS FINANCIERS



LE GROUPE	2022	2021	2020
	GH¢'000	GH¢'000	GH¢'000
Revenu Brut des Primes	550,226	385,925	311,560
Revenu Net des Primes	465,314	333,685	278,982
Bénéfice / (Perte) de souscription	(54,550)	18,895	9,883
Produits Financiers	70,347	46,449	37,473
Frais de gestion	91,246	66,470	56,194
Fonds des actionnaires	521,716	435,754	387,756
Ratio frais de gestion sur prime brute	17%	17%	18%
Bénéfice par action	0.98	1.03	0.84
<b>LA COMPAGNIE</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
	<b>GH¢'000</b>	<b>GH¢'000</b>	<b>GH¢'000</b>
Revenu Brut des Primes	395,883	316,434	253,365
Revenu Net des Primes	323,233	268,894	226,216
Bénéfice/(Perte) de souscription	(57,518)	15,371	4,310
Revenus des investissements	59,377	40,027	32,328
Frais de gestion	72,971	56,231	47,954
Fonds des actionnaires	440,238	403,592	364,465
Ratio frais de gestion sur prime brute	18%	18%	19%
Bénéfice par action	0.77	0.89	0.68



# DECLARATION DU PRESIDENT

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022



**George Otoo**  
President

Cher actionnaire, je vous souhaite la bienvenue à la 20e assemblée générale annuelle de votre entreprise. Au nom du Conseil d'administration, je vous présente le rapport annuel et les états financiers de Ghana Reinsurance Group (Ghana Re) PLC pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

## L'ECONOMIE

### Le Monde

Selon le Fonds monétaire international (FMI), le PIB mondial a augmenté de 3,4 % en 2022, contre 6 % en 2021, et devrait croître de 2,8 % en 2023. Il s'agit de la plus faible croissance enregistrée depuis la crise financière mondiale de 2008.

L'inflation mondiale est passée de 4,7 % en 2021 à 8,7 % en 2022 mais elle devrait retomber à 7,0 % en 2023 et à 4,9 % en 2024. La remontée de l'inflation a été généralisée dans les économies avancées, avec une plus grande variabilité dans les marchés émergents et les économies en développement. L'économie mondiale connaît des turbulences et l'inflation n'a jamais été aussi élevée depuis plusieurs décennies. Le resserrement des conditions financières dans la plupart des régions, L'invasion de l'Ukraine

par la Russie et la persistance de la pandémie de COVID-19 auront un impact négatif sur les perspectives. La normalisation des politiques monétaires et fiscales qui ont apporté un soutien sans précédent pendant la pandémie refroidit la demande alors que les décideurs politiques visent à ramener l'inflation à son niveau cible. La plupart des économies connaissent un ralentissement de la croissance ou une contraction pure et simple. La santé future de l'économie mondiale repose sur le bon calibrage de la politique monétaire, l'évolution de la guerre en Ukraine et la possibilité de nouvelles perturbations de l'offre liées à une pandémie.

Les risques liés à la baisse restent élevés, tandis que les arbitrages politiques pour faire face à la crise du coût de la vie deviennent extrêmement difficiles. Le risque d'un mauvais calibrage de la politique monétaire, fiscale ou financière a

fortement augmenté à un moment où l'économie mondiale reste historiquement fragile et les marchés financiers montrent des signes de tension. Le FMI prescrit une lutte contre l'inflation pour rétablir la stabilité des prix.

La politique monétaire doit se concentrer sur l'inflation tout en permettant au taux de change de s'ajuster aux forces économiques sous-jacentes. Des politiques économiques cohérentes devraient être mises en place, notamment le retrait des mesures de relance prises à l'époque de la pandémie, une augmentation de l'offre d'énergie et la mise en place par les gouvernements d'une aide ciblée pour les familles à faibles revenus.

*Source: Perspectives de l'économie mondiale du FMI, April 2023*

### **Afrique**

Les économies africaines ont consolidé leur redressement après l'impact débilant du COVID19. Les économies naviguent dans un environnement mondial incertain caractérisé par le resserrement des conditions financières mondiales, les retombées de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, une croissance mondiale faible et des menaces climatiques persistantes. Ces chocs multiples et dynamiques ont pesé sur la dynamique de croissance de l'Afrique, avec une croissance du produit intérieur brut (PIB) réel estimée à 3,8 % en 2022, contre 4,8 % en 2021. La croissance du PIB en 2022 est supérieure à la moyenne mondiale de 3,4 %. Malgré des vents contraires importants, l'Afrique a également fait preuve d'une résilience remarquable, comme en témoigne la consolidation prévue de la croissance économique à moyen terme. Les perspectives restent positives et stables, avec un rebond prévu à 4 % en 2023 et une consolidation supplémentaire à 4,3 %. L'inflation moyenne des prix à la consommation en Afrique devrait passer de 14,2 % en 2022 à 15,1 % en 2023, avant de redescendre à 9,5 % en 2024. L'augmentation

prévue en 2023 reflète les faiblesses structurelles de la plupart des pays africains. Ces faiblesses structurelles comprennent des contraintes d'approvisionnement pour compenser les effets des prix élevés des denrées alimentaires, la dépendance à l'égard des importations d'énergie, même dans les principaux pays producteurs de pétrole comme le Nigeria, et les effets de répercussion des taux de change dus à l'appréciation du dollar américain. L'augmentation du coût de la vie qui en résultera pourrait encore intensifier les troubles sociaux induits par les prix sur l'ensemble du continent.

Parmi les autres facteurs, on peut citer l'impact persistant des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, l'excès de demande alimenté par les dépenses publiques massives à la suite de la pandémie, et les retombées de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Source AFDB .ORG/2023

### **Ghana**

Les données du Service Statistique du Ghana montrent que la croissance du PIB réel s'est ralentie à 3,1% en 2022, par rapport à la croissance de 5,1% enregistrée en 2021. La croissance du PIB non pétrolier était de 3,8 %, en baisse par rapport aux 6,6 % enregistrés au cours de la période de comparaison. La baisse de la croissance est due à un ralentissement dans les secteurs de l'agriculture et des services, tandis que la reprise de l'industrie est due à l'augmentation de la production d'or par rapport à la contraction enregistrée en 2021.

Le taux d'inflation était de 54,1 % pour le mois de décembre 2022, contre 12,6 % enregistré au cours de la même période en 2021. Ce taux a progressivement diminué pour atteindre 41,2 % à la fin du mois d'avril 2023. Le taux de la politique monétaire est passé de 14,5 % en décembre 2021 à 27 % pour le mois de décembre 2022.

Les rendements des bons du Trésor à 91 jours et 182 jours ont eu tendance à augmenter, passant

de 12,49 % et 13,19 % en 2021 à 35,48 % et 36,23 % respectivement en 2022. Nous avons observé une tendance à la baisse des rendements de ces instruments en 2023.

L'instrument à 364 jours a également augmenté, passant de 16.46% en Decembre 2021 to 36.06% a la meme periode en 2022.

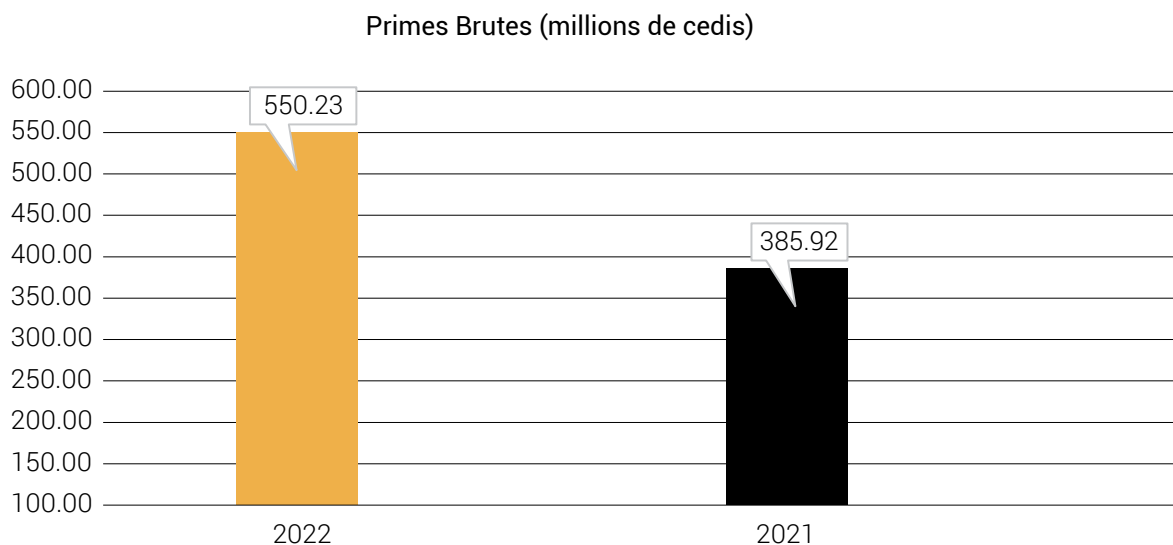
En 2023, la croissance globale du PIB réel est estimée à 2.8%. L'inflation de fin d'année devrait atteindre 18,9 %. Les réserves internationales brutes sont estimées à 3, 3 % de la couverture des importations.

Source: *Ministere des Finances, Déclaration de budget et politique économique 2023, services statistiques du Ghana.*

## 2022 PERFORMANCE COMMERCIALE DU GROUPE

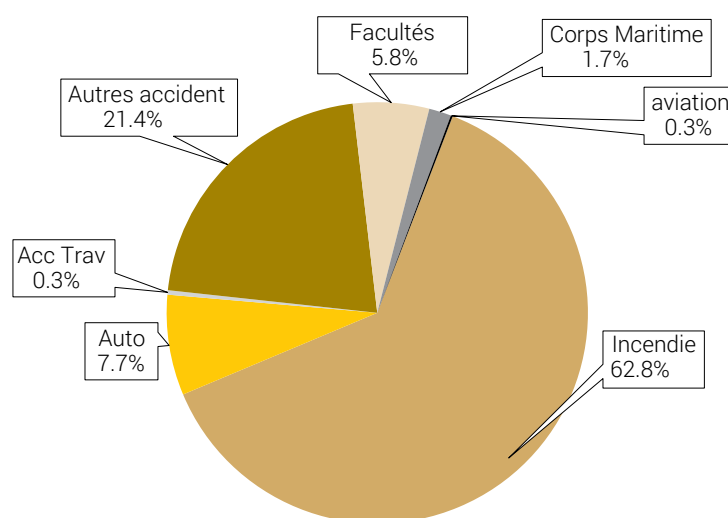
### La Production

Le total des primes brutes enregistrées en 2022 s'élève à 550,23 millions de GH₵, contre 385,92 millions de GH₵ en 2021, ce qui représente un taux de croissance de 42,6 %.



L'IARD a contribué à environ 95 % de la prime brute du groupe, ce qui représente 520,69 millions Ghana Cedis en terme absolu. Cela représente une croissance d'environ 45 % par rapport au chiffre de 2021. La contribution la plus importante à ce résultat clé est la prime brute de la branche incendie, qui a contribué à hauteur de 63 % de la prime générée par l'IARD et de 59 % de la prime totale enregistrée par le groupe.

BRANCHES - IARD (Pourcentage)



■ Incendie ■ Auto ■ Accident de Travail ■ Autres Accidents ■ Transport Facultés ■ Tranport Corps ■ aviation

Le portefeuille d'assurance-vie a contribué à hauteur de 5 % à la prime brute totale du groupe. La prime brute est passée de 26,58 millions de GH¢ en 2021 à 29,54 millions de GH¢ en 2022, ce qui représente une croissance de 11 %.

Les dépenses nettes de commissions se sont élevées à 142,06 millions GH¢ en 2022. Cela représente une augmentation de 33 % par rapport au montant de 106,76 GH¢ déclaré pour 2021. Les taux de commission ont diminué, passant de 28 % en 2021 à 26 % en 2022, en grande partie en raison de l'augmentation du revenu brut des primes.

Un montant de 248,3 millions GH¢ a été enregistré au titre des sinistres nets pour 2022. Cela représente une augmentation de 77 % par rapport aux 140,2 millions de GH¢ déclarés pour la même période en 2021. Le taux de sinistralité s'est détérioré, passant de 43 % en 2021 à 58 % en 2022. Cette augmentation est imputable aux créances obligataires des sociétés de commercialisation du pétrole (OMC) et à la dépréciation du cedi au second semestre 2022. Les frais de gestion sont passés de 66,5 millions GH¢ en 2021 à 91,25 millions GH¢ en 2022

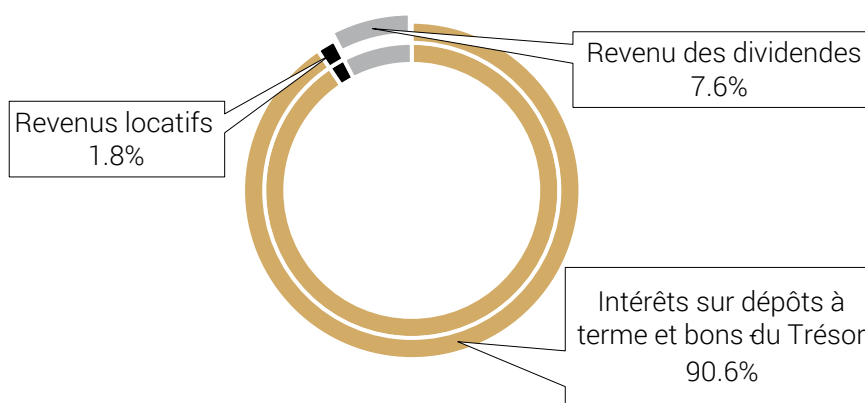
soit une augmentation de 37 %. Le ratio des frais de gestion est passé de 20 % en 2021 à 21 % en 2022. L'augmentation du ratio des frais de gestion est imputable à la forte inflation enregistrée pour l'année.

### Revenus des investissements

Le groupe a réalisé des revenus d'investissement de 70,35 millions GH¢, ce qui représente une croissance significative de 51 %. Ce chiffre est à comparer aux 46,45 millions GH¢ déclarés pour 2021. La croissance des revenus d'investissement est largement due aux intérêts sur les titres à revenu fixe. Les revenus d'intérêts des titres à revenu fixe ont contribué à hauteur de 91 %, contre 90 % en 2021. Les revenus de dividendes ont également augmenté de manière significative. Le Groupe a réalisé 5,35 millions GH¢ en 2022, contre 3,6 millions GH¢ en 2021, soit une croissance de 47%.

Le diagramme ci-dessous illustre la contribution des différentes sources de revenus d'investissement au total des revenus d'investissement enregistrés pour l'année 2022.

### Sources de revenus d'investissement (Pourcentage)



■ Intérêts sur dépôts à terme et bons du Trésor ■ Revenus locatifs ■ Revenu des dividendes

#### Le Portefeuille d'investissement.

Le total des actifs du groupe a augmenté de manière significative, passant de 793 millions GH¢ en 2021 à 1 103 millions GH¢ en 2022, soit une croissance de 39 %. Les actifs d'investissement et de trésorerie ont constitué 72 % du total des actifs en 2022, contre 74 % en 2021. Le rendement moyen du portefeuille d'investissement a été de 12 % en 2022, contre 10 % en 2021. Nonobstant le programme d'échange de la dette intérieure (DDEP), les instruments à revenu fixe ont constitué 83 % du total des actifs d'investissement en 2022, contre 81 % en 2021.

#### Perte de valeur sur actifs financiers

Cher actionnaire, votre entreprise a participé au programme d'échange de la dette intérieure (DDEP) mis en place par le gouvernement ghanéen (GOG) dans le cadre d'un programme global visant à assurer la viabilité de la dette et des finances.

L'échange d'obligations a été annoncé le 5 décembre 2022 et la date de règlement était le 21 février 2023. Le programme invitait les détenteurs d'obligations éligibles à échanger volontairement des obligations en monnaie locale émises par le gouvernement du Ghana, l'ESLA et les obligations

Daakye contre une nouvelle série d'obligations émises par le gouvernement du Ghana.

Conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), le groupe a comptabilisé une perte de valeur de 60,60 millions de GHS en 2022 à la suite de la DDEP. La provision constituée couvre ses avoirs en obligations du GOG, en bons du Trésor et en euro-obligations. Les 60,60 millions GH¢ provisionnés en vertu de la norme comptable internationale (IAS 39) ont eu un impact négatif sur le bénéfice de l'année. Le ratio d'adéquation des fonds propres (CAR) de la société pour 2022 était de 315 %, soit bien plus que le chiffre minimum réglementaire de 150 %.

Le conseil d'administration et la direction ont mis en place des mesures pour atténuer l'impact négatif de cette situation sur la liquidité, la rentabilité et la solvabilité du groupe à l'avenir.

#### Le bénéfice

Le bénéfice avant impôt du groupe en 2022 s'élève à 67,55 millions GH¢ contre 66,74 millions GH¢ en 2021, soit une augmentation de 1 %. En revanche, le bénéfice après impôt s'élève à 49,20 millions GH¢, contre 51,73 millions GH¢ en 2021,

ce qui représente une baisse de 5 %. La baisse du bénéfice de l'exercice est imputable au taux élevé de sinistralité et à la perte de valeur des actifs financiers du DDEP. La position aurait été une perte sans le gain de change de 108,56 millions GH¢ enregistré sur les actifs financiers du groupe libellés en devises étrangères en raison de la dépréciation de la monnaie de référence, le cedi, par rapport aux principales devises internationales au cours du second semestre de 2022. La baisse des bénéfices a eu un impact négatif sur le rendement des capitaux propres (ROE). Le rendement des capitaux propres a diminué, passant de 16 % en 2021 à 14 % en 2022.

### Les capitaux propres

Les capitaux propres ont augmenté de 20 %, passant de 435,75 millions de GH ¢ en 2021 à 521,72 millions de GH ¢ en 2022.

Le total des actifs couvre le total des passifs à hauteur de 190 % en 2022, contre 220 % en 2021.

### Les dividendes

Le conseil d'administration, après avoir évalué la performance financière du groupe pour 2022, propose un dividende total et final de 5 millions de GH¢ à verser à l'actionnaire en 2023. Ce montant est inférieur au dividende de 12 millions de GH¢ déclaré en 2021 en raison des facteurs énumérés ci-dessus.

### Responsabilité sociale de l'entreprise

Cher actionnaire, les bénéfices du groupe doivent, selon nous, avoir un impact positif sur la société. Conformément à cette valeur fondamentale, le groupe a contribué en 2022 à hauteur de 186 000 GH¢ à des projets de responsabilité sociale d'entreprise dans les domaines de la santé et de l'éducation.

Les institutions qui ont bénéficié de ces dons sont l'hôpital Princesse Marie Louise et la Ghana Heart Foundation.

### Gouvernance d'entreprise

Le conseil d'administration a continué à exercer son rôle de supervision afin de s'assurer que le groupe continue à fonctionner comme une entreprise en activité. Le conseil d'administration a démontré qu'il comprenait parfaitement les activités de la société en examinant ses dossiers pour s'assurer qu'elle fonctionne dans le cadre des politiques et des procédures approuvées. Le conseil d'administration s'acquitte de cette tâche lors de ses réunions régulières visant à examiner les performances de la direction, ainsi que par l'intermédiaire de ses sous-comités.

### Célébration du 50e anniversaire

Ghana Reinsurance PLC a célébré son 50ème anniversaire en 2022, l'histoire de la réussite de la société a été mise en lumière lors des célébrations. Le conseil d'administration s'est engagé à améliorer le groupe au cours des 50 prochaines années. Nous disons ayekoo à tous ceux qui ont jeté les bases de l'existence de ce groupe. Une mention spéciale va aux anciens membres du conseil d'administration, aux anciens directeurs généraux et aux anciens membres du personnel dont la sueur et le labeur ont permis à l'entreprise d'arriver jusqu'ici. Je tiens également à remercier le personnel actuel pour son dévouement constant à la réussite de l'entreprise.

Mise à jour du plan stratégique triennal et perspectives pour 2023

Mesdames et Messieurs les actionnaires, 2022 a marqué l'année 2 du plan stratégique triennal de votre entreprise. Nous avons réalisé d'énormes progrès dans les quatre piliers du plan stratégique. Je tiens à vous assurer que nous serons en mesure d'atteindre la plupart des objectifs fixés dans le plan stratégique, malgré les défis posés par l'environnement économique qui n'avaient pas été envisagés, lors de l'élaboration du plan stratégique.

### Remerciements

Cher actionnaire, je tiens à vous exprimer ma gratitude pour avoir été notre colonne vertébrale tout au long de ces 50 années d'existence.

Je tiens à remercier notre directeur général sortant, M. George Yaw Mensah, sous la direction duquel, depuis août 2017, votre entreprise a connu une croissance remarquable en termes de primes brutes, de bénéfices bruts et d'actifs nets.

Je remercie les autorités de contrôle des assurances des différents pays où nous opérons et nos partenaires commerciaux pour leur formidable soutien.

Le conseil d'administration, la direction et le personnel méritent également mes félicitations pour leur dévouement.

Votre réassureur de référence sera toujours Ghana Reinsurance PLC,  
Que Dieu nous bénisse tous.

Merci

*Le Président.*

# RAPPORT DES ADMINISTRATEURS



Les administrateurs présentent leur rapport annuel ainsi que les états financiers vérifiés de Ghana Reinsurance PLC (la «Société») et de sa filiale (ensemble le «Groupe») pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

## **Déclaration de responsabilité des administrateurs**

Les administrateurs sont responsables de la préparation des états financiers pour chaque exercice financier, qui donnent une image fidèle de la situation de la société et du groupe à la fin de l'exercice financier, ainsi que du bénéfice ou de la perte et des flux de trésorerie pour cet exercice. Pour préparer ces états financiers, les administrateurs ont sélectionné des méthodes comptables appropriées et les ont ensuite appliquées de manière cohérente, ont fait des jugements et des estimations raisonnables et prudents et ont suivi les Normes internationales d'information financière (IFRS), et se sont conformés aux exigences de la Loi sur les sociétés, 2019 (Loi 992), et de la Loi sur les assurances, 2021 (Loi 1061).

Les administrateurs sont chargés de veiller à ce que l'entreprise tienne des registres comptables

appropriés qui révèlent à tout moment avec une précision raisonnable la situation financière de l'entreprise et du Groupe. Les administrateurs sont également responsables de la protection des actifs de la Compagnie et du groupe, et de la prise de mesures raisonnables pour la prévention et la détection des fraudes et autres irrégularités.

Les administrateurs ont évalué la capacité de la société et de ses filiales à poursuivre leur activité et n'ont aucune raison de penser que l'entreprise ne sera pas en mesure de poursuivre son activité.

## **Activité de l'entreprise**

Les activités principales de la Société et de ses filiales ont continué à être la réassurance et toutes les autres activités qui y sont liées. Il n'y a pas eu de changement dans les activités du groupe par rapport à l'année précédente.

## **Résultats financiers**

Les résultats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont présentés ci-dessous:



	<b>Le Groupe</b>	<b>La Compagnie</b>
	GHç'000	GHç'000
Bénéfice avant impôt	67,546	52,352
dont est déduit le prélèvement national de stabilisation fiscal de	(2,618)	(2,618)
et de l'impôt sur le revenu de	(15,727)	(11,131)
donnant un bénéfice après impôt sur le revenu pour l'année de	49,201	38,603
qui s'ajoute au solde reporté sur les bénéfices non distribués de	109,063	88,133
ce qui se traduit par un solde de	158,264	126,736
dont est déduit:		
- transfert à la réserve pour imprévus de;	(11,285)	(11,285)
- dividende 2021 déclaré et payé de	(12,000)	(12,000)
laissant des bénéfices non distribués reportés de	134,979	103,451

### Filiale

Ghana Reinsurance Company (Kenya) Limited, une société constituée au Kenya, est une filiale à 100 % de la Société. Les résultats de la filiale ont été incorporés dans les états financiers du groupe.

### Dividende

Les administrateurs recommandent le paiement d'un dividende pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 lors de la prochaine assemblée générale annuelle. Le dividende par action de 0,24 GHç, s'élevant à 12.000.000 GHç au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 a été approuvé lors de l'assemblée générale annuelle de 2021 qui s'est tenue le 21 juillet 2022 et a été versé au cours de l'année.

### Responsabilités sociales de l'entreprise

L'entreprise a dépensé 186.310 GHç pour ses responsabilités sociales au cours de l'année.

### Rémunération des auditeurs

La rémunération des auditeurs indépendants est indiquée dans la note 34 des présents états financiers.

Signature:



Name: George Otoo

Date: May 12, 2023

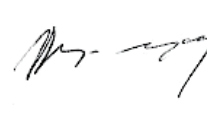
Signature:



Name: George Y. Mensah

Date: May 12, 2023

Signature:



Name: Francis Sapara-Grant

Date: May 12, 2023

### Capacité des administrateurs.

La société veille à ce que seules des personnes compétentes soient nommées au conseil d'administration après avoir obtenu l'approbation nécessaire de l'organisme de réglementation, la Commission nationale des assurances, Des programmes de formation et de renforcement des capacités sont mis en place pour permettre aux administrateurs de s'acquitter de leurs tâches.

### Auditeur

L'auditeur, PricewaterhouseCoopers, restera en fonction conformément à l'article 139 (5) de la loi sur les sociétés de 2019 (loi 992).

### Approbation du rapport des administrateurs et des états financiers.

Le rapport des administrateurs et les états financiers ont été approuvés par le Conseil d'administration le 12 mai 2023 et signés en leur nom par:

# RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS



## Notre avis

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de Ghana Reinsurance PLC (la "Compagnie") et de sa filiale (ensemble le "Groupe") au 31 décembre 2022, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie de la Société seule et du Groupe pour l'exercice clos à cette date conformément aux Normes internationales d'information financière et de la manière requise par la Loi sur les sociétés de 2019 (Loi 992) et la Loi sur les assurances de 2021 (Loi 1061).

## Ce que nous avons vérifié

Nous avons vérifié les états financiers de Ghana Reinsurance PLC et de sa filiale pour l'exercice clos le 31 Décembre 2022.

Les états financiers comprennent

- les états consolidés et séparés de la situation financière au 31 December 2022;
- les états consolidés et l'état séparé du résultat global pour l'exercice clos à cette date ;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date ;
- les états séparés des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date;
- le tableau des flux de trésorerie consolidé et séparé pour l'exercice clos à cette date;
- les notes aux états financiers consolidés et individuels, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables.

## Fondement de notre opinion.

Nous avons effectué notre audit conformément

aux normes Internationales d'Audit (ISAs). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section de notre rapport consacrée aux responsabilités de l'auditeur dans le cadre de l'audit des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## Indépendance

Nous sommes indépendants du groupe conformément au Code international de déontologie des professionnels comptables (y compris les normes internationales d'indépendance) (le Code) publié par le Conseil international des normes d'éthique pour les comptables et aux exigences d'indépendance de l'article 143 de la loi sur les sociétés de 2019 (loi 992) qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers consolidés et séparés. Nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités éthiques conformément au Code.

## Questions clés en matière d'audit.

Les questions clés de l'audit sont celles qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans notre audit des états financiers de la société et du groupe pour la période en cours. Ces questions ont été abordées dans le cadre de notre audit des états financiers de la société dans leur ensemble et de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous ne fournissons pas d'opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit 1	Comment notre audit a abordé la question clé.												
<p>Évaluation du passif des contrats d'assurance</p> <table border="1" data-bbox="197 443 896 604"> <thead> <tr> <th></th> <th>Le Groupe</th> <th>La Compagnie</th> </tr> <tr> <th></th> <th>GHç'000</th> <th>GHç'000</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Sinistres en suspens</td> <td>304,201</td> <td>217,133</td> </tr> <tr> <td>Fonds d'assurance-vie</td> <td>21,366</td> <td>21,366</td> </tr> </tbody> </table> <p>L'estimation des passifs relatifs aux contrats d'assurance implique un degré important de jugement en raison du niveau de subjectivité inhérent à l'estimation de l'effet d'événements futurs incertains ou inconnus et de l'exposition potentielle aux pertes qui en résulte.</p> <p>L'évaluation des sinistres survenus mais non déclarés (IBNR) et du fonds d'assurance vie est effectuée par un actuaire indépendant engagé par le groupe.</p> <p>Pour les provisions pour sinistres survenus mais non déclarés, il faut estimer le coût final attendu de tous les paiements futurs au titre des sinistres survenus à la date de déclaration. Cela inclut les sinistres IBNR. Le montant brut des sinistres payés en dernier ressort est estimé à l'aide des techniques d'estimation Chain Ladder, Bornhuetter-Ferguson, Loss Ratio et Cape Cod. Ces méthodes reposent sur des hypothèses explicites ou implicites concernant le montant et les modalités de règlement des sinistres. La principale hypothèse est que les schémas de règlement des sinistres passés resteront les mêmes à l'avenir.</p> <p>Pour le fonds d'Assurance vie, les hypothèses considérées comme les plus significatives dans l'estimation actuarielle des engagements des contrats d'assurance vie comprennent la mortalité et la morbidité, la persistance, les frais de renouvellement, le taux d'intérêt, le taux de rendement des investissements et le taux d'inflation.</p> <p>L'estimation du passif des contrats d'assurance est considérée comme une question clé d'audit pour le groupe et la société en raison du niveau de complexité et de l'importance du jugement de la direction qu'elle implique.</p> <p>Les notes 2.13(iii), 3.1 et 4.1.1 exposent les méthodes comptables, les estimations critiques et le jugement exercé pour calculer les passifs des contrats d'assurance. Les sinistres en suspens et les IBNR correspondants sont présentés dans la note 25, tandis que les provisions techniques des polices d'assurance-vie sont présentées dans la note 27 des états financiers.</p>		Le Groupe	La Compagnie		GHç'000	GHç'000	Sinistres en suspens	304,201	217,133	Fonds d'assurance-vie	21,366	21,366	<p>Nous avons actualisé notre compréhension et évalué les contrôles en place concernant la souscription des polices et le processus de traitement des demandes d'indemnisation, et nous avons testé une sélection de contrôles.</p> <p>Nous avons obtenu de la direction les rapports d'évaluation actuarielle et évalué la compétence, l'indépendance et l'objectivité des experts actuariels indépendants de la direction.</p> <p>Nous avons évalué l'intégrité des données extraites en comparant les données utilisées pour l'estimation des passifs relatifs aux contrats d'assurance aux données enregistrées dans les systèmes sources.</p> <p>Nous avons évalué si les méthodologies et les hypothèses actuarielles du groupe étaient raisonnables et cohérentes avec les périodes précédentes.</p> <p>Nous avons évalué le caractère raisonnable des hypothèses appliquées dans les projections de la direction concernant les modalités de règlement des sinistres en les comparant à nos propres attentes fondées sur notre connaissance du secteur et sur l'historique des sinistres du groupe.</p> <p>Nous avons évalué le caractère raisonnable des hypothèses en matière de mortalité et de morbidité, de persistance, de taux d'intérêt, de taux de rendement des investissements et de taux d'inflation en les comparant à des sources externes indépendantes.</p> <p>Nous avons évalué la base des hypothèses relatives aux frais de renouvellement et vérifié leur caractère raisonnable en comparant le pourcentage des frais de renouvellement aux données réelles relatives aux primes brutes et aux frais.</p> <p>Nous avons vérifié le caractère approprié des informations pertinentes fournies dans les états financiers.</p>
	Le Groupe	La Compagnie											
	GHç'000	GHç'000											
Sinistres en suspens	304,201	217,133											
Fonds d'assurance-vie	21,366	21,366											

Question clé de l'audit 2	Comment notre audit a abordé la question clé.												
<p>Dépréciation des titres de placement</p> <table border="1" data-bbox="199 436 879 616"> <thead> <tr> <th></th> <th>Le Groupe</th> <th>La Compagnie</th> </tr> <tr> <th></th> <th>GHç'000</th> <th>GHç'000</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Montant brut</td> <td>553,350</td> <td>424,562</td> </tr> <tr> <td>Provision pour dépréciation</td> <td>60,599</td> <td>60,599</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le gouvernement du Ghana a annoncé un programme volontaire d'échange de la dette intérieure (DDEP) qui visait à échanger les billets et obligations nationaux éligibles existants. La dépréciation des titres de placement est significative pour les états financiers en termes d'ampleur et de niveau de jugement subjectif appliqué par la direction.</p> <p>La direction a segmenté les titres en un portefeuille d'instruments éligibles au programme d'échange de la dette intérieure du Ghana (DDEP) et en instruments non éligibles au programme...</p> <p>Le calcul de la dépréciation fait appel à des jugements importants de la part de la direction :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluation des éléments déclencheurs de la dépréciation et définition des actifs en défaut et des actifs dépréciés en fonction des critères qualitatifs et quantitatifs utilisés par le groupe ;</li> <li>- Hypothèses d'entrée (taux d'actualisation et calendrier et montant estimés des flux de trésorerie prévus) appliquées pour estimer le taux de perte, le taux de recouvrement et les montants en cas de défaut.</li> </ul> <p>Ce point est considéré comme une question clé de l'audit en raison du niveau de complexité et de l'importance du jugement de la direction dans le calcul de la dépréciation.</p> <p>Les méthodes comptables, les estimations critiques et les jugements utilisés pour le calcul de la dépréciation sont exposés dans les notes 2.10.5, 3.6, 4.2.1 et 15.</p>		Le Groupe	La Compagnie		GHç'000	GHç'000	Montant brut	553,350	424,562	Provision pour dépréciation	60,599	60,599	<p>Nous avons compris le DDEP sur la base du mémorandum d'échange publié par le gouvernement ghanéen.</p> <p>Nous avons évalué le bien-fondé de la segmentation par la direction du portefeuille des instruments éligibles au DDEP et de ceux qui ne le sont pas.</p> <p>Nous avons testé l'adéquation des critères de la direction pour le déclenchement de la dépréciation et la définition de la défaillance des titres d'investissement en procédant à une évaluation indépendante par rapport aux exigences des normes IFRS.</p> <p>Nous avons évalué les hypothèses relatives au taux d'actualisation, à l'échéancier estimé et au montant des flux de trésorerie prévisionnels utilisés dans les calculs pour vérifier leur conformité avec les exigences des normes IFRS.</p> <p>Nous avons testé l'exactitude mathématique du calcul de la dépréciation des titres de placement.</p> <p>Nous avons évalué le caractère approprié des informations relatives à la dépréciation des titres de placement dans les états financiers conformément aux normes IFRS.</p>
	Le Groupe	La Compagnie											
	GHç'000	GHç'000											
Montant brut	553,350	424,562											
Provision pour dépréciation	60,599	60,599											

### **Autres informations**

Les administrateurs sont responsables des autres informations. Les autres informations comprennent les informations sur l'entreprise et le rapport des administrateurs, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et individuels et le rapport de notre auditeur sur ceux-ci, que nous avons obtenus avant la date du présent rapport de l'auditeur, ni le profil des administrateurs, les faits saillants financiers et la déclaration du président, qui devraient être mis à notre disposition après cette date.

Notre opinion sur les états financiers consolidés et individuels ne couvre pas les autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance à leur sujet. Dans le cadre de notre audit des états financiers consolidés et individuels, notre responsabilité est de lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, d'examiner si ces autres informations sont matériellement incompatibles avec les états financiers ou avec les connaissances que nous avons acquises au cours de l'audit, ou si elles semblent autrement comporter des inexactitudes importantes.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués sur les autres informations obtenues avant la date du présent rapport d'audit, nous concluons à l'existence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Lorsque nous lisons le profil des administrateurs, les faits saillants financiers et la déclaration du président et que nous concluons qu'ils contiennent une inexactitude importante, nous sommes tenus d'en informer les personnes chargées de la gouvernance.

### **Responsabilités des administrateurs pour les états financiers.**

Les administrateurs sont responsables de la

préparation des états financiers qui donnent une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière

et de la manière requise par la loi sur les sociétés de 2019 (loi 992) et de la loi sur les assurances de 2021 (loi 1061), ainsi que du contrôle interne que les administrateurs jugent nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur.

Lors de la préparation des états financiers consolidés et individuels, les administrateurs sont chargés d'évaluer la capacité de la société et du groupe à poursuivre leur activité, de divulguer, le cas échéant, les questions liées à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe de continuité d'exploitation, à moins que les administrateurs n'aient l'intention de liquider la société et/ou le groupe ou de cesser leurs activités, ou qu'ils n'aient pas d'autre solution réaliste que de procéder à cette liquidation.

Les administrateurs sont chargés de superviser le processus d'information financière du groupe.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers.**

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés et individuels dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur, et d'émettre un rapport d'audit comprenant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau élevé d'assurance, mais elle ne garantit pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA détectera toujours une anomalie significative lorsqu'elle existe. Les inexactitudes peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si, individuellement ou globalement, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles

influencent les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers consolidés et individuels.

Dans le cadre d'un audit conforme aux normes ISA nous exerçons un jugement professionnel et maintenons un scepticisme professionnel tout au long de l'audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques d'anomalie significatives dans les états financiers, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur, concevoir et mettre en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques et obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions intentionnelles, des déclarations inexactes ou le contournement du contrôle interne;
- Nous obtenons une compréhension du contrôle interne pertinente pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- Nous évaluons l'adéquation des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par les administrateurs ;
- Nous concluons sur le bien-fondé de l'utilisation par les administrateurs du principe de continuité d'exploitation et, sur la base des éléments probants obtenus, sur l'existence d'une incertitude significative liée à des événements ou des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport

d'audit, sur les informations correspondantes figurant dans les états financiers consolidés et individuels ou, si ces informations sont inadéquates, de modifier notre opinion. . Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Toutefois, des événements ou des conditions futures peuvent amener le groupe à ne plus être en situation de continuité d'exploitation.

- Nous évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies, et déterminons si les états financiers représentent les transactions et les événements sous-jacents de manière à donner une image fidèle; et
- Obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des activités commerciales au sein du groupe afin d'exprimer une opinion sur les états financiers consolidés et individuels. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous restons seuls responsables de notre opinion d'audit.

Nous communiquons avec les administrateurs au sujet, entre autres, de l'étendue et du calendrier prévus pour l'audit et des constatations d'audit importantes, y compris toute déficience significative du contrôle interne que nous identifions au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux administrateurs une déclaration indiquant que nous nous sommes conformés aux exigences éthiques pertinentes en matière d'indépendance et que nous leur avons communiqué toutes les relations et autres questions dont on peut raisonnablement penser qu'elles ont une incidence sur notre indépendance et, le cas échéant, les mesures prises pour éliminer les menaces ou les sauvegardes appliquées.

Parmi les questions communiquées aux administrateurs, nous déterminons celles qui ont eu le plus d'importance dans l'audit des états financiers de l'exercice en cours et qui constituent donc les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, à moins que la loi ou la réglementation n'interdise de les rendre publiques ou que, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminions qu'une question ne doit pas être communiquée dans notre rapport parce qu'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences négatives d'une telle communication l'emportent sur les avantages qu'elle présente pour l'intérêt public.

#### RAPPORT SUR LES AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

La loi sur les sociétés de 2019 (loi 992) exige que, dans le cadre de notre audit, nous prenions en considération

les questions suivantes. Nous confirmons que:

- i) nous avons obtenu toutes les informations et explications qui, à notre connaissance, étaient nécessaires aux fins de notre contrôle;

- ii) à notre avis, des livres de comptes appropriés ont été tenus par la société, pour autant qu'il ressorte de notre examen de ces livres;
- iii) l'état de la situation financière et l'état du résultat global du Groupe sont en accord avec les livres comptables.

L'associé responsable de la mission d'audit qui a donné lieu au présent rapport d'audit indépendant est Michael Asiedu-Antwi. (ICAG/P/1138).



PricewaterhouseCoopers (ICAG/F/2023/028)  
Chartered Accountants  
Accra, Ghana 12 May 2023



## ETATS CONSOLIDES ET INDIVIDUELS DE LA SITUATION FINANCIERE



	Note	Le Groupe au 31 Decembre		La Compagnie au 31 Decembre	
		2022	2021	2022	2021
<i>*(Tous les montants sont en milliers de Ghana cédís )</i>					
<b>Actifs</b>					
Immobilisations corporelles	6	<b>12,304</b>	12,146	<b>9,370</b>	9,947
Actifs liés au droit d'usage	29	<b>290</b>	-	-	-
Immobilisations incorporelles	7	<b>1,619</b>	2,067	<b>910</b>	1,426
Immeubles de placement	8	<b>57,155</b>	46,553	<b>57,155</b>	46,553
Investissement dans une filiale	9	-	-	<b>43,174</b>	43,174
Actifs d'impôts différés	10	<b>52,406</b>	20,207	<b>45,999</b>	17,157
Actifs d'impôt exigible	11	-	890	-	1,677
Créances sur les cédantes et rétrocédantes	12	<b>194,564</b>	131,592	<b>96,508</b>	88,935
Autres éléments d'actif	13	<b>15,908</b>	14,783	<b>15,446</b>	14,506
Frais d'acquisition différés	14	<b>36,199</b>	23,334	<b>19,837</b>	16,270
Titres de placement					
- Disponibles à la vente	15	<b>51,227</b>	49,775	<b>51,227</b>	49,775
- Détenus jusqu'à échéance	15	<b>492,751</b>	414,362	<b>363,963</b>	339,127
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	<b>188,860</b>	77,287	<b>160,944</b>	72,275
<b>Total des actifs</b>		<b>1,103,283</b>	792,996	<b>864,533</b>	700,822
<b>Fonds propres</b>					
Capital déclaré	17	<b>125,000</b>	125,000	<b>125,000</b>	125,000
Contribution au capital	18	<b>10,602</b>	-	<b>10,602</b>	-
Compte d'excédent de capital	19	<b>8,362</b>	8,362	<b>8,362</b>	8,362
Réserve pour actifs disponibles à la vente	20	<b>39,487</b>	40,046	<b>40,793</b>	41,352
Réserve de conversion en devises étrangères	21	<b>51,256</b>	12,538	-	-
Réserve statutaire	22	<b>152,030</b>	140,745	<b>152,030</b>	140,745
Bénéfices non distribués	23	<b>134,979</b>	109,063	<b>103,451</b>	88,133
<b>Total des fonds propres</b>		<b>521,716</b>	435,754	<b>440,238</b>	403,592



### Passifs techniques

Provision pour primes non acquises	24	<b>124,532</b>	73,348	<b>66,955</b>	49,927
Sinistres en suspens	25	<b>304,201</b>	179,662	<b>217,133</b>	149,542
Commission reportée	26	<b>3,136</b>	2,110	<b>3,136</b>	2,110
Provisions mathématiques	27	<b>21,366</b>	16,319	<b>21,366</b>	16,319
		<b>453,235</b>	271,439	<b>308,590</b>	217,898
Autres passifs					
Dettes envers les cédantes et rétrocédantes	28	<b>88,374</b>	73,547	<b>81,857</b>	68,071
Dettes fiscales à court terme	11	<b>22,383</b>	-	<b>23,413</b>	-
Dettes locatives	29	<b>329</b>	-	-	-
Autres passifs	30	<b>17,246</b>	12,256	<b>10,435</b>	11,261
		<b>128,332</b>	85,803	<b>115,705</b>	79,332
<b>Total des engagements</b>		<b>581,567</b>	357,242	<b>424,295</b>	297,230
<b>Total des fonds propres et du passif</b>		<b>1,103,283</b>	792,996	<b>864,533</b>	700,822

Les notes figurant aux pages 40 à 91 font partie intégrante de ces états financiers.

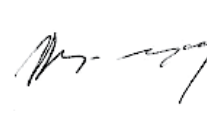
Les états financiers figurant aux pages 30 à 91 ont été approuvés par le conseil d'administration le 12 mai 2023 et ont signés en leur nom :

Signature: 

Name: George Otoo  
Date: May 12, 2023

Signature: 

Name: George Y. Mensah  
Date: May 12, 2023

Signature: 

Name: Francis Sapara-Grant  
Date: May 12, 2023

## ETATS CONSOLIDÉS ET INDIVIDUELS DU RESULTAT GLOBAL



	Note	Le Groupe Exercice clos le 31 Decembre		La Compagnie Exercice clos le 31 Decembre	
		2022	2021	2022	2021
<i>*(Tous les montants sont en milliers de Ghana cedis)</i>					
Primes brutes		<b>550,226</b>	385,925	<b>395,883</b>	316,434
Primes de rétrocession		<b>(84,912)</b>	(52,240)	<b>(72,650)</b>	(47,540)
<b>Primes nettes émises</b>		<b>465,314</b>	333,685	<b>323,233</b>	268,894
Variation des primes non acquises	24	<b>(36,296)</b>	(6,070)	<b>(17,028)</b>	4,949
<b>Primes nettes acquises</b>		<b>429,018</b>	327,615	<b>306,205</b>	273,843
Recettes de commissions	31	<b>14,057</b>	9,328	<b>12,767</b>	9,294
Primes et commissions nettes acquises		<b>443,075</b>	336,943	<b>318,972</b>	283,137
Sinistres nets survenus	32	<b>(248,315)</b>	(140,200)	<b>(189,097)</b>	(119,666)
Commissions nettes	33	<b>(142,060)</b>	(106,758)	<b>(98,418)</b>	(87,127)
(Augmentation)/ diminution des Provisions Mathématiques	27	<b>(5,047)</b>	3,710	<b>(5,047)</b>	3,710
Taxes étrangères et frais de courtage		<b>(10,957)</b>	(8,330)	<b>(10,957)</b>	(8,452)
Frais de gestion	34	<b>(91,246)</b>	(66,470)	<b>(72,971)</b>	(56,231)
<b>Total des charges de souscription</b>		<b>(497,625)</b>	(318,048)	<b>(376,490)</b>	(267,766)
<b>Souscription (perte)/benefice</b>		<b>(54,550)</b>	18,895	<b>(57,518)</b>	15,371
Dépréciation d'actifs financiers	35	<b>(60,599)</b>	-	<b>(60,599)</b>	-
Revenus des placements	36	<b>70,347</b>	46,449	<b>59,377</b>	40,027
Gains de change	37	<b>108,563</b>	340	<b>107,307</b>	49
Autres recettes	38	<b>3,785</b>	1,060	<b>3,785</b>	1,059
<b>Bénéfice avant impôt</b>		<b>67,546</b>	66,744	<b>52,352</b>	56,506

Taxe nationale de stabilisation fiscale	39	<b>(2,618)</b>	(2,825)	<b>(2,618)</b>	(2,825)
Impôt sur le revenu	40	<b>(15,727)</b>	(12,186)	<b>(11,131)</b>	(9,236)
<b>Bénéfice de l'exercice</b>		<b>49,201</b>	51,733	<b>38,603</b>	44,445
<b>Autres revenus globaux:</b>					
<i>Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le compte de résultat:</i>					
Juste valeur (perte) / gain sur titres de participation	15	<b>(559)</b>	4,682	<b>(559)</b>	4,682
Différence de change sur la conversion des opérations étrangères		<b>38,718</b>	1,583	-	-
		<b>38,159</b>	6,265	<b>(559)</b>	4,682
<b>Résultat global total</b>		<b>87,360</b>	57,998	<b>38,044</b>	49,127

Les notes figurant aux pages 40 à 91 font partie intégrante de ces états financiers.

## ETAT CONSOLIDE DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES



*\*(Tous les montants sont en milliers de Ghana cedis)*

### Le Groupe

Exercice clos le 31 Decembre	Capital déclaré	Bénéfices non distribués	Réserve de conversion		Compte d'excédent	Participation au capital	Reserve pour-vente	Reserve Statutaire	Total
			Bénéfices non distribués	en devises étrangères					
Solde au 1er Janvier 2022	125,000	109,063	12,538	8,362	-	40,046	140,745	435,754	
Bénéfice de l'exercice	-	49,201	-	-	-	-	-	49,201	
Autres résultats globaux	-	-	38,718	-	-	(559)	-	38,159	
Total résultat global	-	49,201	38,718	-	-	(559)	-	85,360	
<b>Réserves réglementaires et autres transferts:</b>									
Transfert à la provision pour imprévus	-	(11,285)	-	-	-	-	11,285	-	
<b>Transactions avec les propriétaires:</b>									
Dividendes payés pour 2021 (Note 44)	-	(12,000)	-	-	-	-	-	(12,000)	
Contribution au capital	-	-	-	-	10,602	-	-	10,602	
Total Transactions avec les propriétaires	-	(12,000)	-	-	10,602	-	-	(1,398)	
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>125,000</b>	<b>134,979</b>	<b>51,256</b>	<b>8,362</b>	<b>10,602</b>	<b>39,487</b>	<b>152,030</b>	<b>521,716</b>	

Les notes figurant aux pages 40 à 91 font partie intégrante de ces états financiers.

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES



*\*(Tous les montants sont en milliers de Ghana cedis)*

Le Groupe

Exercice clos le 31 December 2021	Capital déclaré	Bénéfices non distribués	Réserve de			Total
			conversion des devises étrangères	Compte d'excédent de capital	Réserve disponible à la vente	
Solde au 1er Janvier 2021	125,000	78,889	10,955	8,362	35,364	387,756
Bénéfice de l'exercice	-	51,733	-	-	-	51,733
Autres revenus globaux	-	-	1,583	-	4,682	6,265
Résultat global total	-	51,733	1,583	-	4,682	57,998
Réserves réglementaires et autres transferts:						
Transfert à la réserve pour imprévus	-	(11,559)	-	-	-	11,559
Transactions avec les propriétaires:						
Dividendes 2020 payés (Note 44)	-	(10,000)	-	-	-	(10,000)
Solde au 31 December 2021	125,000	109,063	12,538	8,362	40,046	435,754

Les notes figurant aux pages 40 à 91 font partie intégrante de ces états financiers.

## ÉTAT SÉPARÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES



*\*(Tous les montants sont en milliers de Ghana cedis)*

### La Compagnie

Exercice clos le 31 décembre 2022	Capital déclaré	Bénéfices non distribués	Compte d'excédent de capital	Contribution au capital	Réserve disponible à la vente	Réserve statutaire	Total
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	125,000	88,133	8,362	-	41,352	140,745	403,592
Bénéfice de l'exercice	-	38,603	-	-	-	-	38,603
Autres résultats globaux	-	-	-	-	(559)	-	(559)
Résultat global total	-	38,603	-	-	(559)	-	38,044
<b>Réserves réglementaires et autres transferts:</b>							
Transfert vers la réserve pour imprévus	-	(11,285)	-	-	-	11,285	-
<b>Transactions avec les propriétaires:</b>							
Dividendes 2021 payés (Note 44)	-	(12,000)	-	-	-	-	(12,000)
Contribution au capital	-	-	-	10,602	-	-	10,602
Total des transactions avec les propriétaires	-	(12,000)	-	10,602	-	-	(1,398)
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	125,000	103,451	8,362	10,602	40,793	152,030	440,238

Les notes figurant aux pages 40 à 91 font partie intégrante de ces états financiers.

## ÉTAT SÉPARÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES



*\*(Tous les montants sont en milliers de Ghana cedis)*

### La Compagnie

Exercice clos le 31 décembre 2021	Stated capital	Retained earnings	Capital surplus account	Available-for-sale reserve	Statutory reserve	Total
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	125,000	65,247	8,362	36,670	129,186	364,465
Bénéfice de l'exercice	-	44,445	-	-	-	44,445
Autres résultats globaux	-	-	-	4,682	-	4,682
Résultat global total	-	44,445	-	4,682	-	49,127
Réserves réglementaires et autres transferts:						
Transfert à la réserve pour imprévus	-	(11,559)	-	-	11,559	-
TT Transactions avec les propriétaires:						
Dividendes 2020 payés (Note 44)	-	(10,000)	-	-	-	(10,000)
Solde au 31 Décembre 2021	125,000	88,133	8,362	41,352	140,745	403,592

Les notes figurant aux pages 40 à 91 font partie intégrante de ces états financiers.

## ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS ET SÉPARÉS



\*(Tous les montants sont en milliers de Ghana cedis)

	Le Groupe		La Compagnie	
	Exercice clos le 31 Dec.		Exercice clos le 31 Dec.	
	2022	2021	2022	2021
Flux de trésorerie des activités opérationnelles				
Bénéfice avant impôt	<b>67,546</b>	66,744	<b>52,352</b>	56,506
<b>Ajustement pour</b>				
Amortissement des immobilisations corporelles et des droits d'utilisation.	<b>1,484</b>	1,481	<b>1,059</b>	1,258
Amortissement des actifs incorporels	<b>1,102</b>	954	<b>865</b>	924
Gains sur cession d'immobilisations corporelles	<b>(24)</b>	(80)	<b>(24)</b>	(80)
Charges d'intérêts sur les dettes de location	<b>30</b>	-	<b>-</b>	-
Réductions de valeur d'actifs	<b>84</b>	89	<b>84</b>	89
<b>Flux de trésorerie opérationnels avant variation du fonds de roulement</b>	<b>70,222</b>	69,188	<b>54,336</b>	58,697
Variations des créances sur les cédantes et rétrocédantes	<b>(62,972)</b>	(8,973)	<b>(7,573)</b>	(812)
Variations des autres actifs	<b>(1,125)</b>	(4,964)	<b>(940)</b>	(4,894)
Variations du coût d'acquisition différé	<b>(12,865)</b>	(1,257)	<b>(3,567)</b>	2,707
Variation de la provision pour primes non acquises	<b>51,184</b>	7,464	<b>17,028</b>	(4,949)
Évolution des sinistres en suspens	<b>124,539</b>	41,384	<b>67,591</b>	32,298
Changements dans les revenus de commissions différées	<b>1,026</b>	(291)	<b>1,026</b>	(291)
Changements dans les provisions mathématiques	<b>5,047</b>	(3,710)	<b>5,047</b>	(3,710)
Variations des dettes envers les cédantes et rétrocédantes	<b>14,827</b>	23,874	<b>13,786</b>	22,406
Variations des autres passifs (moins NFSL)	<b>5,295</b>	83	<b>(521)</b>	1,702
<b>Variations des actifs nets d'exploitation:</b>				
Acquisition de titres de participation	<b>(2,011)</b>	-	<b>(2,011)</b>	-
Variations nettes des titres détenus jusqu'à l'échéance	<b>(78,389)</b>	(97,123)	<b>(24,836)</b>	(83,533)



<b>Trésorerie générée par les activités</b>	<b>114,778</b>	25,675	<b>119,366</b>	19,621
Prélèvement national de stabilisation fiscal payé	<b>(2,923)</b>	(2,210)	<b>(2,923)</b>	(2,210)
Impôt sur le revenu payé	<b>(23,313)</b>	(24,209)	<b>(14,883)</b>	(19,226)
<b>Entrées/(sorties) nettes de trésorerie pour activités opérationnelles</b>	<b>88,542</b>	(744)	<b>101,559</b>	(1,815)
Flux de trésorerie pour investissement				
Achat de biens et d'équipements	<b>(584)</b>	(1,409)	<b>(566)</b>	(961)
Achat d'actifs incorporels	<b>(349)</b>	(2,868)	<b>(349)</b>	(2,244)
Produits de cession d'immobilisations corporelles	<b>24</b>	80	<b>24</b>	80
<b>Sorties nettes de trésorerie pour investissement</b>	<b>(909)</b>	(4,197)	<b>(891)</b>	(3,125)
<b>Trésorerie liés aux activités de financement</b>				
Paiements de loyers	<b>(60)</b>	-	-	-
Dividendes versés	<b>(12,000)</b>	(10,000)	<b>(12,000)</b>	(10,000)
<b>Sorties nettes de trésorerie pour activités de financement</b>	<b>(12,060)</b>	(10,000)	<b>(12,000)</b>	(10,000)
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents</b>	<b>75,573</b>	(14,941)	<b>88,668</b>	(14,940)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	<b>77,287</b>	90,714	<b>72,275</b>	87,215
Effets des variations des taux de change sur la conversion des opérations à l'étranger	<b>36,000</b>	1,514	-	-
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>188,860</b>	77,287	<b>160,943</b>	72,275

Les notes figurant aux pages 40 à 91 font partie intégrante de ces états financiers.

## NOTES (page 40 – 59)

\*(Tous les montants sont en milliers de Ghana cedis)



### 1. Entité déclarante

Ghana Reinsurance PLC (la "Compagnie") est une société publique par actions, constituée et domiciliée au Ghana. L'activité principale de la société est la souscription de contrats de réassurance. La Compagnie exerce ses activités conformément aux dispositions de la loi sur les sociétés de 2019 (loi 992) et de la loi sur les assurances de 2021 (loi 1061). Le siège social de la société est situé Plot 24, Sudan Road, Ridge, Accra. Les états financiers consolidés et individuels comprennent les états financiers de la Compagnie seule et de sa filiale (ensemble, le "Groupe") pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

### 2. Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables adoptées par le groupe dans la préparation de ces états financiers sont exposées ci-dessous. Ces principes ont été appliqués de manière cohérente à tous les exercices présentés, sauf indication contraire.

#### 2.1 Base d'élaboration

##### 2.1.1 Déclaration de conformité

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) et de la manière requise par la loi sur les sociétés de 2019 (loi 992) et la loi sur les assurances de 2021 (loi 1061).

##### 2.1.2 Base de calcul

Les états financiers ont été préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des éléments suivants:

- les instruments financiers non dérivés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur;
- les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur; et
- les immeubles de placement et certaines immobilisations corporelles sont évalués à leur juste valeur..

##### 2.1.3 Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS nécessite l'utilisation de certaines estimations comptables critiques. Elle exige également des administrateurs qu'ils exercent leur jugement lors de l'application des principes comptables du groupe. Les domaines impliquant un degré plus élevé de jugement ou de complexité, ou les domaines dans lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives pour les états financiers sont présentés dans la note 3.

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation de la Compagnie et de ses filiales.

##### 2.1.4 Normes nouvelles et modifiées adoptées par le Groupe

Le Groupe a appliqué les normes et interprétations suivantes pour la première fois aux périodes de rapport financier commençant le ou après le 1er janvier 2022.

### **Immobilisations corporelles: Produits avant utilisation prévue – Amendements à l'IAS 16**

L'amendement à l'IAS 16 Immobilisations corporelles interdit à une entité de déduire du coût d'un élément d'immobilisations corporelles tout produit reçu de la vente d'éléments produits pendant que l'entité prépare l'actif en vue de son utilisation prévue. Elle précise également qu'une entité "teste le bon fonctionnement de l'actif" lorsqu'elle évalue la performance technique et physique de l'actif. La performance financière de l'actif n'est pas pertinente pour cette évaluation. Les entités doivent indiquer séparément les montants des produits et des coûts relatifs aux éléments produits qui ne sont pas des extraits des activités ordinaires de l'entité.

### **Contrats onéreux - Coût de l'exécution d'un contrat – Amendements à l'IAS 37**

L'amendement à l'IAS 37 précise que les coûts directs d'exécution d'un contrat comprennent à la fois les coûts marginaux d'exécution du contrat et une répartition des autres coûts directement liés à l'exécution des contrats. Avant de comptabiliser une provision distincte pour un contrat déficitaire, l'entité comptabilise toute perte de valeur survenue sur les actifs utilisés dans le cadre de l'exécution du contrat.

### **Améliorations annuelles de l'IFRS Standards 2018- 2020**

Les améliorations suivantes ont été finalisées en mai 2020:

- IFRS 9 Instruments financiers - clarifie quels frais doivent être inclus dans le test des 10 % pour la décomptabilisation des passifs financiers.
- IFRS 16 Contrats de location - modification de l'exemple illustratif 13 pour supprimer l'illustration des paiements du bailleur relatifs aux améliorations locatives, afin

d'éliminer toute confusion sur le traitement des incitations à la location.

- IFRS 1 Première adoption des normes internationales d'information financière - permet aux entités qui ont évalué leurs actifs et leurs passifs aux valeurs comptables enregistrées dans les livres de leur société mère d'évaluer également les différences de conversion cumulées en utilisant les montants déclarés par la société mère. Cette modification s'appliquera également aux entreprises associées et aux coentreprises qui ont bénéficié de la même exemption au titre de l'IFRS 1.
- IAS 41 Agriculture - suppression de l'obligation pour les entités d'exclure les flux de trésorerie à des fins fiscales lors de l'évaluation de la juste valeur en vertu de l'IAS 41. Cet amendement vise à s'aligner sur l'exigence de la norme d'actualiser les flux de trésorerie sur une base après impôt.

### **Référence au cadre conceptuel - Amendements à l'IFRS 3**

Des modifications mineures ont été apportées à l'IFRS 3 "Regroupements d'entreprises" afin de mettre à jour les références au cadre conceptuel de l'information financière et d'ajouter une exception pour la comptabilisation des passifs et des passifs éventuels entrant dans le champ d'application de l'IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" et de l'Interprétation 21 "Prélèvements". Les amendements confirment également que les actifs éventuels ne doivent pas être comptabilisés à la date d'acquisition.

### **2.1.5 Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées par le Groupe**

Certaines nouvelles normes comptables et interprétations ont été publiées, qui ne sont pas obligatoires pour les périodes de rapport du 31 décembre 2022 et qui n'ont pas été adoptées de manière anticipée par le Groupe.

## IFRS 17 Contrats d'assurance

La norme IFRS 17 a été publiée en mai 2017 en remplacement de la norme IFRS 4 Contrats d'assurance. Elle exige un modèle d'évaluation actuel dans lequel les estimations sont réévaluées à chaque période de déclaration. Les contrats sont évalués à l'aide des éléments constitutifs suivants:

- flux de trésorerie actualisés pondérés par les probabilités;
- un ajustement explicite des risques; et
- une marge de service contractuelle (CSM) représentant le bénéfice non gagné du contrat qui est comptabilisée en tant que revenu sur la période de couverture.

La norme permet de choisir entre la comptabilisation des changements de taux d'actualisation dans le compte de résultat ou directement dans les autres éléments du résultat global. Ce choix est susceptible de refléter la manière dont les assureurs comptabilisent leurs actifs financiers en vertu de l'IFRS 9. Une approche simplifiée et facultative de l'affectation des primes est autorisée pour le passif relatif à la couverture restante pour les contrats de courte durée, qui sont souvent souscrits par les assureurs non-vie.

Il existe une modification du modèle général d'évaluation, appelée "approche des frais variables", pour certains contrats souscrits par des assureurs vie, dans lesquels les assurés partagent les rendements des éléments sous-jacents. Lors de l'application de l'approche des frais variables, la part de l'entité dans les variations de la juste valeur des éléments sous-jacents est incluse dans le MSC. Les résultats des assureurs utilisant ce modèle sont donc susceptibles d'être moins volatils que dans le cadre du modèle général. Les nouvelles règles affecteront les états financiers et les indicateurs clés de performance de toutes les entités qui émettent des contrats d'assurance ou des contrats d'investissement avec des éléments

de participation discrétionnaire.

Le groupe a mis en place un plan de mise en œuvre du projet IFRS 17 sous la supervision du comité exécutif, qui coordonne les activités des cadres supérieurs de la finance, de l'actuariat et des technologies de l'information des secteurs d'activité concernés. Le groupe évalue actuellement l'impact de la norme sur ses activités.

La norme devait initialement entrer en vigueur le 1er janvier 2021, mais en mars 2020 l'IASB l'a reportée au 1er janvier 2023.

## Informations à fournir sur les méthodes comptables - Amendements à l'IAS 1 et à l'IFRS Practice Statement 2

L'IASB a modifié l'IAS 1 afin d'obliger les entités à fournir des informations sur leurs méthodes comptables significatives plutôt que sur leurs principales méthodes comptables. Les amendements définissent ce qu'est une "information importante relative à une méthode comptable" et expliquent comment déterminer si une information relative à une méthode comptable est importante. Elles précisent en outre qu'il n'est pas nécessaire de divulguer les informations de politique comptable non significatives. Si elles sont publiées, elles ne doivent pas masquer des informations comptables significatives. Pour soutenir cet amendement, l'IASB a également modifié l'IFRS Practice Statement 2 Making Materiality Judgements afin de fournir des indications sur la manière d'appliquer le concept d'importance relative aux informations à fournir sur les méthodes comptables.

## Definition des estimations comptables – Amendements à l'IAS 8

La modification de l'IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs clarifie la manière dont les entreprises

doivent distinguer les changements de méthodes comptables des changements d'estimations comptables. La distinction est importante, car les changements d'estimations comptables sont appliqués de manière prospective aux transactions et autres événements futurs, alors que les changements de méthodes comptables sont généralement appliqués de manière rétrospective aux transactions et autres événements passés ainsi qu'à la période en cours.

### **Impôt différé relatif aux actifs et passifs résultant d'une transaction unique – Amendements à IAS 12**

Les modifications apportées à l'IAS 12 "Impôts sur le résultat" imposent aux entreprises de comptabiliser un impôt différé sur les transactions qui, lors de leur comptabilisation initiale, donnent lieu à des différences temporelles imposables et déductibles d'un montant égal. Elles s'appliqueront généralement à des transactions telles que les contrats de location de preneurs et les obligations de démantèlement, et nécessiteront la comptabilisation d'actifs et de passifs d'impôt différé supplémentaires. L'amendement doit être appliqué aux transactions qui ont lieu à partir du début de la première période comparative présentée. En outre, les entités doivent comptabiliser des actifs d'impôt différé (dans la mesure où il est probable qu'ils pourront être utilisés) et des passifs d'impôt différé au début de la période comparative la plus ancienne pour toutes les différences temporelles déductibles et imposables associées aux éléments suivants:

- actifs des droit d'utilisation et passifs des contrats de location. et
- les passifs relatifs au démantèlement, à la remise en état et autres passifs similaires, et les montants correspondants comptabilisés comme faisant partie du coût des actifs correspondants.

L'effet cumulé de la comptabilisation de ces ajustements est comptabilisé dans les résultats non distribués ou dans une autre composante des capitaux propres, selon le cas. L'IAS 12 ne traitait pas auparavant de la manière de comptabiliser les effets fiscaux des contrats de location au bilan et des transactions similaires, et diverses approches étaient considérées comme acceptables. Cet amendement entre en vigueur le 1er janvier 2023. Certaines entités peuvent avoir déjà comptabilisé ces transactions conformément aux nouvelles exigences. Ces entités ne seront pas affectées par les amendements.

### **Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et son entreprise associée ou sa coentreprise - Amendements à IFRS 10 et IAS 28**

L'IASB a apporté des modifications de portée limitée à l'IFRS 10 États financiers consolidés et à l'IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises. Ces modifications clarifient le traitement comptable des ventes ou des apports d'actifs entre un investisseur et ses associés ou coentreprises.

Elles confirment que le traitement comptable dépend de la question de savoir si les actifs non monétaires vendus ou apportés à une entreprise associée ou à une coentreprise constituent une "activité" (telle que définie dans la norme IFRS 3 "Regroupements d'entreprises"). Si les actifs non monétaires constituent une activité, l'investisseur comptabilisera l'intégralité du profit ou de la perte sur la vente ou l'apport d'actifs. Si les actifs ne répondent pas à la définition d'une entreprise, le profit ou la perte n'est comptabilisé par l'investisseur qu'à hauteur des intérêts de l'autre investisseur dans l'entreprise associée ou la coentreprise. Les amendements s'appliquent de manière prospective.

## 2.2 Principes de consolidation et de mise en équivalence

### *Les filiales*

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités structurées) sur lesquelles le groupe exerce un contrôle. Le groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou a des droits à des rendements variables du fait de son implication dans l'entité et qu'il a la capacité d'affecter ces rendements par son pouvoir de diriger les activités de l'entité. Les filiales sont consolidées par intégration globale à partir de la date à laquelle le contrôle est transféré au groupe. Elles sont déconsolidées à partir de la date à laquelle le contrôle cesse.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser les regroupements d'entreprises par le groupe.

Les transactions, les soldes et les plus-values non réalisées sur les transactions entre sociétés du groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées, à moins que la transaction n'apporte la preuve d'une dépréciation de l'actif transféré. Les méthodes comptables des filiales ont été modifiées si nécessaire pour assurer la cohérence avec les méthodes adoptées par le groupe.

Les intérêts minoritaires dans les résultats et les capitaux propres des filiales sont présentés séparément dans l'état consolidé du résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et l'état de la situation financière, selon le cas, lorsque les filiales ne sont pas détenues à 100 % par le groupe.

### *Les associés*

Les entreprises associées sont toutes les entités sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, sans toutefois les contrôler ou les contrôler conjointement. C'est généralement le cas lorsque le groupe détient entre 20 et 50 %

des droits de vote. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, après avoir été initialement comptabilisées au coût.

### *Méthode d'évaluation*

Selon la méthode de la mise en équivalence, les investissements sont initialement comptabilisés au coût et ajustés par la suite pour comptabiliser la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes de l'entité détenue après l'acquisition dans le compte de résultat, et la part du Groupe dans les mouvements des autres éléments du résultat global de l'entité détenue dans les autres éléments du résultat global. Les dividendes reçus ou à recevoir des entreprises associées et des coentreprises sont comptabilisés en tant que réduction de la valeur comptable de l'investissement.

Lorsque la part des pertes du groupe dans une participation mise en équivalence est égale ou supérieure à sa participation dans l'entité, y compris toute autre créance à long terme non garantie, le groupe ne comptabilise pas de pertes supplémentaires, sauf s'il a contracté des obligations ou effectué des paiements pour le compte de l'autre entité.

Les plus-values latentes sur les transactions entre le groupe et ses entreprises associées et coentreprises sont éliminées à hauteur de la participation du groupe dans ces entités. Les pertes latentes sont également éliminées, à moins que la transaction ne fournisse des indications d'une dépréciation de l'actif transféré.

La valeur comptable des participations est soumise à un test de dépréciation conformément à la politique décrite dans la note 2.8.

### *Changements dans les participations*

Le groupe traite les transactions avec les intérêts non contrôlés qui n'entraînent pas de perte

de contrôle comme des transactions avec les détenteurs de capitaux propres du groupe. Un changement de participation se traduit par un ajustement entre les valeurs comptables de la participation de contrôle et de la participation ne donnant pas le contrôle, afin de refléter leurs intérêts relatifs dans la filiale.

Toute différence entre le montant de l'ajustement des participations ne donnant pas le contrôle et toute contrepartie payée ou reçue est comptabilisée dans une réserve distincte au sein des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère.

Lorsque le groupe cesse de consolider ou de mettre en équivalence une participation en raison d'une perte de contrôle, de contrôle conjoint ou d'influence notable, toute participation conservée dans l'entité est réévaluée à sa juste valeur et la variation de la valeur comptable est comptabilisée en résultat. Cette juste valeur devient la valeur comptable initiale aux fins de la comptabilisation ultérieure de la participation conservée en tant qu'entreprise associée, coentreprise ou actif financier.

En outre, tous les montants précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au titre de cette entité sont comptabilisés comme si le groupe avait directement cédé les actifs ou les passifs correspondants. Cela peut signifier que les montants précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat.

Si la participation dans une coentreprise ou une entreprise associée est réduite mais que le contrôle conjoint ou l'influence notable est conservé, seule une part proportionnelle des montants précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global est reclassée dans le compte de résultat, le cas échéant.

## 2.3 Conversion des devises étrangères

### *Devise fonctionnelle et de présentation*

Les éléments inclus dans les états financiers sont évalués dans la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité opère ("la devise fonctionnelle"). Les états financiers sont présentés en Ghana Cedi (GH¢), qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société.

### *Transactions et soldes*

Les transactions en devises étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et pertes de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères aux taux de change de fin d'année sont généralement comptabilisés en résultat.

Les éléments non monétaires qui sont évalués à leur juste valeur dans une monnaie étrangère sont convertis en utilisant les taux de change à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de conversion sur les actifs et les passifs comptabilisés à la juste valeur sont comptabilisés dans le gain ou la perte de juste valeur. Les éléments non monétaires qui sont évalués en termes de coût historique dans une monnaie étrangère sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de leur comptabilisation initiale.

Non-monetary items that are measured at fair value in a foreign currency are translated using the exchange rates at the date when the fair value was determined. Translation differences on assets and liabilities carried at fair value are reported as part of the fair value gain or loss. Non-monetary items that are measured in terms of historical cost in a foreign currency are translated at exchange rates ruling at the dates of initial recognition.

### *Les sociétés du groupe*

Les résultats et la situation financière des activités à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation comme suit:

- les actifs et les passifs de chaque bilan présenté sont convertis au taux de clôture à la date de cet état de la situation financière;
- les produits et les charges de chaque état des résultats et de l'état du résultat global sont convertis aux taux de change moyens (à moins qu'il ne s'agisse pas d'une approximation raisonnable de l'effet cumulé des taux en vigueur à la date des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis à la date des transactions); et
- tous les écarts de change qui en résultent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Lors de la consolidation, les différences de change résultant de la conversion de tout investissement net dans des entités étrangères, ainsi que des emprunts et autres instruments financiers désignés comme couvertures de ces investissements, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Lorsqu'une activité à l'étranger est vendue ou que tout emprunt faisant partie de l'investissement net est remboursé, les différences de change associées sont reclassées en résultat, dans le cadre du gain ou de la perte sur la vente.

Le goodwill et les ajustements de la juste valeur résultant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis au taux de clôture.

## **2.4 Immobilisations corporelles**

### *Comptabilisation initiale*

Les immobilisations corporelles sont évaluées à

leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les logiciels achetés qui font partie intégrante de la fonctionnalité de l'équipement concerné sont capitalisés en tant que partie de cet équipement. Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées de vie différentes, elles sont comptabilisées comme des éléments distincts (composants principaux).

Le coût des actifs auto-construits comprend le coût des matériaux et de la main-d'œuvre directe, tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de marche des actifs pour l'utilisation prévue, les coûts de démantèlement et d'enlèvement des éléments et de remise en état du site sur lequel ils se trouvent, ainsi que les coûts d'emprunt capitalisés.

### *Frais ultérieurs*

Le coût de remplacement d'une partie d'une propriété ou d'un équipement est comptabilisé dans la valeur comptable de l'élément s'il est probable que les avantages économiques futurs incorporés dans la partie iront à la société et que son coût peut être mesuré de manière fiable. Les coûts de l'entretien quotidien des immobilisations corporelles sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont encourus.

### *Amortissement*

L'amortissement est calculé pour déduire le coût des immobilisations corporelles de leur valeur résiduelle estimée, selon la méthode linéaire, sur leur durée de vie utile estimée, et est généralement comptabilisé dans le compte de résultat.

Les valeurs résiduelles, les durées d'utilité et la méthode d'amortissement des actifs sont réexaminées à la fin de chaque exercice et ajustées de manière prospective, le cas échéant.

La durée de vie utile estimée des immobilisations



corporelles aux taux annuels suivants pour la période en cours et les périodes comparatives est la suivante:

Batiments	-	3%
Equipment, Meubles et Accessoires	-	15% to 20%
Ordinateurs	-	33.3%
Vehicules	-	25%

Les terrains ne sont pas amortis.

Les méthodes d'amortissement, les durées de vie utile et les valeurs résiduelles sont réévaluées à chaque date de clôture. Les gains et les pertes sur la cession d'immobilisations corporelles sont inclus dans le compte de résultat.

#### *Décomptabilisation*

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsque plus aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout profit ou perte résultant de la décomptabilisation de l'actif (calculé comme la différence entre le produit net de la cession et la valeur comptable de l'actif) est inclus dans le résultat de l'exercice au cours duquel l'actif est décomptabilisé.

#### *Réévaluation*

Les augmentations de la valeur comptable résultant de la réévaluation des terrains et des bâtiments sont créditées aux autres éléments du résultat global et présentées dans le compte d'excédent de capital dans les capitaux propres.

Les diminutions qui compensent des augmentations antérieures du même actif sont imputées aux autres éléments du résultat global et débitées du compte d'excédent de capital directement dans les capitaux propres. Toutes les autres diminutions sont imputées au compte de résultat.

Lorsque des actifs réévalués sont vendus, les montants inclus dans le compte d'excédent de capital sont transférés aux bénéfices non distribués.

## **2.5 Immeubles de placement**

Les biens immobiliers détenus en vue d'un rendement locatif à long terme ou d'une appréciation du capital, ou les deux, et qui ne sont pas occupés par le groupe, sont classés en tant qu'immeubles de placement. Les immeubles de placement comprennent également les biens qui sont en cours de construction ou de développement en vue d'une utilisation future en tant qu'immeubles de placement.

Les immeubles de placement sont évalués initialement à leur coût, y compris les coûts de transaction connexes et, le cas échéant, les coûts d'emprunt.

Après leur comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont comptabilisés à leur juste valeur. Les immeubles de placement en cours de construction sont évalués à leur juste valeur si celle-ci est considérée comme pouvant être déterminée de manière fiable.

La juste valeur des immeubles de placement reflète, entre autres, les revenus locatifs provenant des baux en cours et d'autres hypothèses que les acteurs du marché feraient en fixant le prix de l'immeuble dans les conditions actuelles du marché.

Les dépenses ultérieures ne sont capitalisées à la valeur comptable de l'actif que lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés aux dépenses iront au Groupe et que le coût de l'élément peut être mesuré de manière fiable. Tous les autres coûts de réparation et d'entretien sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Lorsqu'une partie d'un immeuble de

placement est remplacée, la valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée.

Si l'évaluation obtenue pour un bien détenu en vertu d'un contrat de location est nette de tous les paiements attendus, tout passif lié au contrat de location comptabilisé séparément dans l'état de la situation financière est ajouté pour obtenir la valeur comptable de l'immeuble de placement à des fins comptables. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat. Les immeubles de placement sont décomptabilisés lorsqu'ils ont été cédés.

Lorsque le groupe cède un bien immobilier à sa juste valeur dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale, la valeur comptable immédiatement antérieure à la vente est ajustée au prix de la transaction, et l'ajustement est enregistré dans le compte de résultat sous la rubrique "Gain net résultant de l'ajustement à la juste valeur des immeubles de placement".

Si un immeuble de placement devient occupé par son propriétaire, il est reclassé en tant qu'immobilisation corporelle. Sa juste valeur à la date du reclassement devient son coût à des fins comptables ultérieures. Si un bien immobilier occupé par son propriétaire devient un immeuble de placement parce que son utilisation a changé, toute différence entre la valeur comptable et la juste valeur de ce bien à la date du transfert est traitée de la même manière qu'une réévaluation selon IAS 16

Toute augmentation de la valeur comptable du bien immobilier qui en résulte est comptabilisée en résultat dans la mesure où elle annule une perte de valeur antérieure, et toute augmentation restante est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et directement dans les capitaux propres, dans l'écart de réévaluation au sein des capitaux propres. Toute diminution de la valeur

comptable du bien immobilier qui en résulte est initialement imputée dans les autres éléments du résultat global sur tout écart de réévaluation précédemment comptabilisé, toute diminution restante étant imputée au compte de résultat.

Lorsqu'un immeuble de placement fait l'objet d'un changement d'utilisation, attesté par un début d'aménagement en vue de la vente, l'immeuble est transféré aux stocks. Le coût présumé d'un bien immobilier pour sa comptabilisation ultérieure en tant que stock est sa juste valeur à la date du changement d'utilisation.

#### *Contrats de location*

Les immeubles de placement sont loués à des locataires dans le cadre de contrats de location simple, les loyers étant payables trimestriellement, semestriellement ou annuellement. Les loyers de certains contrats incluent des augmentations liées à l'inflation, mais il n'y a pas d'autres loyers variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux. Lorsque cela est jugé nécessaire pour réduire le risque de crédit, le groupe peut obtenir des garanties bancaires pour la durée du bail.

Bien que le groupe soit exposé aux variations de la valeur résiduelle à la fin des contrats de location en cours, il conclut généralement de nouveaux contrats de location simple et ne réalise donc pas immédiatement une réduction de la valeur résiduelle à la fin de ces contrats. Les attentes concernant les valeurs résiduelles futures sont reflétées dans la juste valeur des biens immobiliers.

## **2.6 Contrats de location**

Le groupe a loué divers bureaux et autres locaux dans le cadre de contrats de location simple non résiliables.

Le bail est généralement conclu pour une période allant jusqu'à deux ans, avec une option de renouvellement après cette date. Les loyers sont

augmentés tous les cinq ans pour refléter les loyers du marché.

### **Les activités de location du groupe et leur comptabilisation selon l' IFRS 16**

Les activités de location du groupe sont similaires à celles décrites ci-dessus. Les contrats de location sont généralement conclus pour des périodes fixes de 5 ans, mais peuvent être assortis d'options de prolongation, comme décrit ci-dessous.

Les contrats de location sont négociés au cas par cas et contiennent un large éventail de conditions différentes. Les contrats de location n'imposent pas d'autres clauses que les garanties sur les actifs loués détenues par le bailleur.

Les actifs loués ne peuvent pas être utilisés comme garantie à des fins d'emprunt.

Les contrats de location sont comptabilisés comme un actif au titre du droit d'utilisation et un passif correspondant à la date à laquelle l'actif loué est disponible pour être utilisé par le groupe.

Les actifs et les passifs résultant d'un contrat de location sont initialement évalués sur la base de la valeur actuelle. Les dettes de location comprennent la valeur actualisée nette des paiements de location suivants:

- les paiements fixes (y compris les paiements fixes en substance), moins les incitations à la location à recevoir
- variable lease payment that are based on a rate, initially measured as at the commencement date
- les montants que le groupe devrait payer au titre des garanties de valeur résiduelle
- le prix d'exercice d'une option d'achat si le groupe est raisonnablement certain d'exercer cette option, et
- le paiement des pénalités de résiliation du

contrat de location, si la durée du contrat de location prévoit que le Groupe exerce cette option

Les paiements à effectuer dans le cadre d'options de prolongation raisonnablement certaines sont également inclus dans l'évaluation du passif.

Les loyers sont actualisés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location. Si ce taux ne peut être facilement déterminé, ce qui est généralement le cas pour les contrats de location du groupe, le taux d'emprunt marginal du preneur est utilisé, c'est-à-dire le taux que le preneur individuel devrait payer pour emprunter les fonds nécessaires à l'obtention d'un actif de valeur similaire à l'actif du droit d'utilisation dans un environnement économique similaire, avec des conditions, des garanties et des modalités similaires.

Pour déterminer le taux d'emprunt marginal, le Groupe:

- utilise, dans la mesure du possible, comme point de départ le financement récent de tiers reçu par le preneur individuel, ajusté pour refléter les changements dans les conditions de financement depuis que le financement de tiers a été reçu, et
- procède à des ajustements spécifiques au contrat de location, par exemple la durée, le pays, la devise et la sécurité.

Les paiements au titre de la location sont répartis entre le principal et le coût financier. Le coût financier est imputé au compte de résultat sur la période de location de manière à produire un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant de la dette pour chaque période. Les actifs liés aux droits d'utilisation sont évalués à leur coût, qui comprend les éléments suivants:

- le montant de l'évaluation initiale de la dette de location;

- les loyers versés au plus tard à la date d'entrée en vigueur, diminués des incitations à la location reçues;
- tout coût direct initial, et
- coûts de restauration.

Les droits d'utilisation sont généralement amortis de manière linéaire sur la durée la plus courte entre la durée de vie utile de l'actif et la durée du bail. Si le groupe est raisonnablement certain d'exercer une option d'achat, l'actif lié au droit d'utilisation est amorti sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent. Les bâtiments à droit d'usage détenus par le Groupe en vertu de l'IFRS 16 ne sont pas réévalués.

Les paiements liés aux contrats de location à court terme d'équipements et de véhicules et à tous les contrats de location d'actifs de faible valeur sont comptabilisés de manière linéaire en tant que charges dans le compte de résultat. Les contrats de location à court terme sont des contrats dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois. Les actifs de faible valeur comprennent le matériel informatique et le petit mobilier de bureau.

Des options de prolongation et de résiliation sont incluses dans un certain nombre de contrats de location de biens immobiliers et d'équipements dans l'ensemble du Groupe. Ces options sont utilisées pour maximiser la flexibilité opérationnelle en termes de gestion des actifs utilisés dans les opérations du groupe. La majorité des options de prolongation et de résiliation détenues ne peuvent être exercées que par le groupe et non par le bailleur concerné.

## 2.7 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent le coût des logiciels informatiques. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est calculé sur une base linéaire,

en tenant compte de la valeur résiduelle et de la durée de vie utile estimée à 3 ans.

## 2.8 Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs non financiers sont examinés à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable des actifs est estimée. Pour mesurer les valeurs recouvrables, les actifs sont comparés aux niveaux les plus bas pour lesquels il existe des unités génératrices de trésorerie (UGT) identifiables séparément.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de cession et la valeur d'usage (c'est-à-dire la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou des UGT concernées). Une perte de valeur est comptabilisée en résultat pour le montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable.

Le groupe évalue les pertes de valeur en vue d'une reprise potentielle lorsque des événements ou des circonstances peuvent indiquer qu'une telle considération est appropriée. L'augmentation de la valeur comptable d'un actif ou la reprise d'une perte de valeur ne doit pas dépasser la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours d'exercices antérieurs.

## 2.9 Impôt sur le revenu

L'impôt sur le revenu de la période comprend l'impôt sur le revenu exigible et l'impôt sur le revenu différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans le compte de résultat, sauf s'il se rapporte à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global, auquel cas l'impôt sur le résultat correspondant est également comptabilisé dans

les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

#### *Impôt sur le revenu*

Les actifs et passifs d'impôt sur le revenu pour la période en cours sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer auprès des autorités fiscales ou à payer à celles-ci. Les taux d'imposition et les lois fiscales utilisés pour calculer ce montant sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt sur le résultat comprennent également des ajustements pour l'impôt à payer ou à recouvrer au titre des périodes précédentes. L'impôt sur le résultat courant relatif aux éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global est comptabilisé dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global et non dans le compte de résultat.

#### *Impôt différé sur le revenu*

Un impôt différé sur le revenu est comptabilisé pour les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs à des fins d'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. L'impôt différé sur le revenu n'est pas comptabilisé pour les différences temporelles lors de la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat imposable.

L'évaluation de l'impôt différé sur le revenu reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la manière dont le groupe s'attend, à la fin de la période de référence, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et de ses passifs.

L'impôt différé sur le revenu est évalué aux taux d'imposition qui devraient être appliqués aux différences temporelles lorsqu'elles s'inverseront, en utilisant les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôt différé sur le revenu sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt courant sur le revenu et s'ils concernent des impôts prélevés par la même autorité fiscale.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour les crédits d'impôt et les différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ils pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont réexaminés à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable que l'avantage fiscal correspondant sera réalisé.

## **2.10 Instruments financiers**

### **2.10.1 Actifs financiers non dérivés**

#### *Comptabilisation initiale*

Le Groupe comptabilise initialement les actifs financiers à la date de transaction. La date de transaction est la date à laquelle le groupe s'engage à acheter ou à vendre l'actif.

#### *Classification et évaluation*

Le groupe classe les instruments financiers dans des catégories qui reflètent la nature de l'information et tiennent compte des caractéristiques de ces instruments financiers. Le groupe classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes: disponibles à la vente, prêts et créances et détenus jusqu'à l'échéance. La classification dépend de l'objectif pour lequel les investissements ont été acquis.

La direction détermine la classification de ses investissements au moment de leur comptabilisation initiale. La classification est résumée dans le tableau suivant:

Classe (telle que déterminée par le Groupe)		Sous-classes
Prêts et créances	Trésorerie et équivalents de trésorerie	
	Créances sur les cédantes et rétrocédantes	
	Autres actifs (hors actifs non financiers)	
Placements détenus jusqu'à l'échéance	Titres d'État, dépôts à terme et titres de créance d'entreprises	Non répertorié
Disponible à la vente	Valeurs mobilières - titres de participation	Répertorié
		Non répertorié

(i) *Prêts et créances*

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces actifs sont comptabilisés initialement à leur valeur réelle, majorée des coûts de transaction directement imputables.

Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur

(ii) *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*

Les placements détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables et d'échéances fixes que la direction du groupe a la ferme intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance, à l'exception des cas suivants:

- ceux que le Groupe désigne comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de leur comptabilisation initiale;
- ceux que le Groupe désigne comme étant disponibles à la vente ; et
- celles qui répondent à la définition des prêts et créances.

(iii) *Investissements disponibles à la vente*

Les actifs disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés destinés à être détenus pour une durée indéterminée, qui peuvent être

vendus en réponse à des besoins de liquidités ou à des variations de taux d'intérêt, de taux de change ou de cours des actions, ou qui ne sont pas classés comme des prêts et créances, des placements détenus jusqu'à leur échéance ou des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat..

Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement imputables. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci, autres que les pertes de valeur, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et présentées dans les "réserves disponibles à la vente" dans les capitaux propres. Lorsqu'un investissement est décomptabilisé, le gain ou la perte accumulé dans les capitaux propres est reclassé dans le compte de résultat.

## 2.10.1 Actifs financiers non dérivés

### *Décomptabilisation*

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels de recevoir des flux de trésorerie des actifs financiers expirent ou que le groupe transfère la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété. Tout intérêt dans les actifs financiers transférés qui est créé ou récupéré par le groupe est comptabilisé comme un actif ou un passif distinct.

## 2.10.2 Passifs financiers non dérivés

### *Comptabilisation et évaluation initiales*

Les passifs financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à leur juste valeur plus pour les instruments qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, tout coût de transaction directement imputable. Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers non dérivés sont évalués au coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif.

### *Classification*

Le groupe classe les passifs financiers non dérivés dans la catégorie "autres passifs financiers". Les autres passifs financiers comprennent les créances en suspens, les dettes envers les sociétés cédantes/rétrocessionnaires et les autres dettes.

### *Décomptabilisation*

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque les obligations contractuelles sont acquittées, annulées ou expirent.

## 2.10.3 Détermination de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction ordonnée entre des acteurs du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, en son absence, sur le marché le plus avantageux auquel le groupe a accès à cette date.

La juste valeur des actifs financiers du groupe est fondée sur les cours acheteurs..

Lorsque la juste valeur d'un actif financier ne peut être mesurée de manière fiable, l'investissement est comptabilisé au coût diminué de toute dépréciation..

## 2.10.4 Compensation

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière lorsque et seulement lorsque le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et qu'il a l'intention soit de les régler sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

## 2.10.5 Dépréciation d'actifs financiers non dérivés

Le groupe évalue à chaque date de clôture s'il existe une preuve objective de la dépréciation d'un actif financier. Un actif financier est déprécié et des pertes de valeur sont encourues uniquement s'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un "événement générateur de pertes") et que cet événement générateur de pertes a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier qui peut être estimé de manière fiable.

Les preuves objectives de la dépréciation d'un actif financier sont notamment les suivantes:

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou du débiteur ;
- une rupture de contrat, telle qu'un défaut ou un retard de paiement ;
- des changements défavorables dans le statut de paiement des émetteurs ou des débiteurs ; et
- les conditions économiques qui sont en corrélation avec les défaillances des actifs du groupe.

S'il existe une preuve objective qu'une perte de valeur a été subie sur les prêts et créances comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux

de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. La valeur comptable de l'actif est réduite et le montant de la perte est comptabilisé en résultat.

Dans le cas des participations classées comme disponibles à la vente, le groupe évalue à chaque date de clôture s'il existe une preuve objective de la dépréciation d'un actif financier disponible à la vente, y compris, dans le cas des participations, une baisse significative ou prolongée de la juste valeur du titre en deçà de son coût. Si une telle preuve existe, la perte cumulée, qui est mesurée comme la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle de l'investissement, est retirée des capitaux propres et comptabilisée dans le compte de résultat.

### **2.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds de caisse, les dépôts bancaires à vue et les placements dans des instruments du marché monétaire dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

### **2.12 Capital déclaré**

Les actions sont classées en tant que capitaux propres lorsqu'il n'y a pas d'obligation de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'instruments de capitaux propres sont présentés en déduction des capitaux propres ou en déduction des produits, nets d'impôts. Les actions ordinaires sont classées en tant que capital déclaré dans les capitaux propres.

### **2.13 Contrats de réassurance**

#### ***Classement des contrats de réassurance***

Le groupe émet des contrats qui transfèrent le risque de réassurance ou le risque financier, ou les deux. Les contrats de réassurance sont ceux que le groupe assume et cède dans le cours normal de ses activités, avec des limites de rétention variant selon les branches d'activité. Dans le cadre des contrats de réassurance, le groupe accepte un risque de réassurance important de la part d'une autre partie (le titulaire de la police) en acceptant d'indemniser le titulaire de la police ou un autre bénéficiaire si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) affecte négativement le titulaire de la police.

Les contrats d'investissement sont des contrats qui transfèrent un risque financier sans risque de réassurance significatif.

#### *Comptabilisation et évaluation*

##### *(i) Primes*

Les primes brutes comprennent les primes des contrats conclus au cours de l'exercice, qu'elles se rapportent en tout ou en partie à un exercice ultérieur; elles sont présentées brutes de commissions aux intermédiaires et excluent la taxe sur la valeur ajoutée. Les primes émises comprennent les ajustements des primes émises au cours des périodes précédentes. Les primes de réassurance acceptée sont comptabilisées comme une charge.

##### *(ii) Primes non acquises*

Les primes non acquises, qui représentent la part des primes émises dans l'année en cours qui se rapportent à des risques qui n'ont pas expiré à la fin de l'exercice et qui sont différées et comptabilisées au prorata du temps écoulé.

##### *(iii) Sinistres survenus*

Les sinistres survenus comprennent les sinistres et les frais de gestion des sinistres payés au cours de l'exercice, ainsi que la variation de la provision pour sinistres en suspens, et sont imputés au



compte de résultat au fur et à mesure qu'ils sont survenus.

Les sinistres en suspens comprennent l'estimation par le Groupe du coût final non actualisé du règlement de tous les sinistres survenus mais non payés à la date de référence, qu'ils aient été déclarés ou non. Les ajustements des montants des provisions pour sinistres constituées au cours des années précédentes sont reflétés dans la période au cours de laquelle les ajustements sont effectués et présentés séparément, s'ils sont significatifs.

*(iv) Créances et dettes liées aux contrats de réassurance*

Les créances et les dettes envers les entités cédantes et rétrocédantes au titre des contrats de réassurance sont comptabilisées lorsqu'elles sont exigibles.

Les montants recouvrables au titre des contrats de réassurance font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture.

Ces actifs sont considérés comme dépréciés s'il existe une indication objective, résultant d'un événement survenu après leur comptabilisation initiale, que le Groupe pourrait ne pas recouvrer tous les montants dus et qu'il existe un impact mesurable de manière fiable sur les montants que le Groupe recevra du réassureur. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat.

*(v) Commissions à payer et à percevoir*

Le groupe reçoit des commissions d'autres compagnies d'assurance et de réassurance pour leur avoir confié des affaires (qui peuvent résulter de réassurances facultatives, de traités et de quotes-parts).

Il verse également des commissions aux courtiers d'assurance et à d'autres sociétés de réassurance pour l'apport d'affaires au Groupe.

Les commissions à percevoir et à payer sont reflétées dans les états de la situation financière.

Une partie des commissions à payer est différée et amortie sur la période au cours de laquelle la prime correspondante est acquise et comptabilisée en tant que coût d'acquisition différé.

Les commissions à percevoir sont comptabilisées en tant que revenu dans la période au cours de laquelle elles sont gagnées.

*(vi) Frais d'acquisition différés*

Les commissions et autres frais d'acquisition qui varient et sont liés à l'obtention de contrats de réassurance et au renouvellement de contrats existants sont capitalisés. Les frais d'acquisition différés sont ensuite amortis sur la durée des polices au fur et à mesure que les primes sont acquises.

*(vii) Remboursements au titre du sauvetage et de la subrogation*

Certains contrats de réassurance permettent au Groupe de vendre les biens acquis dans le cadre du règlement d'un sinistre. Le Groupe peut également avoir le droit de poursuivre des tiers pour le paiement d'une partie ou de la totalité des coûts. Les estimations des récupérations et des remboursements de subrogation sont considérées comme une provision dans l'évaluation de la responsabilité d'assurance pour les sinistres et les biens récupérés sont comptabilisés dans les autres actifs lorsque la responsabilité est fixée.

La provision est le montant qui peut raisonnablement être récupéré de la cession du bien. Lorsqu'une créance est dépréciée, le groupe réduit la valeur comptable à sa valeur recouvrable, à savoir les flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument, et continue à décompter l'escompte en tant que produit d'intérêt.

## 2.14 Avantages sociaux

### *Régime à cotisations définies*

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel l'entité verse des cotisations fixes à une entité distincte et n'aura aucune obligation légale ou implicite de payer des montants futurs. Les obligations de cotisations à des régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat au cours des périodes pendant lesquelles les services sont rendus par les membres du personnel. L'entreprise contribue à un régime obligatoire à cotisations définie.

Le Groupe gère également un régime volontaire à cotisations définies pour ses employés. Les actifs de ce régime sont détenus par une autre entité qui gère le régime au nom des employés. Le régime est financé par les cotisations des employés et de l'employeur. Les prestations sont versées aux employés qui partent à la retraite conformément aux règles du régime.

### *Avantages à court terme*

Les obligations en matière d'avantages à court terme du personnel sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées en charges au fur et à mesure que les services correspondants sont rendus. Une provision est comptabilisée pour le montant que l'on s'attend à payer au titre des plans de primes en espèces ou de participation aux bénéficiaires à court terme si le groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, de payer ce montant en raison des services passés rendus par le salarié et si l'obligation peut être estimée de manière fiable.

### *Autres obligations post-emploi*

Le groupe n'a pas d'obligation en matière d'avantages postérieurs à l'emploi à l'égard des retraités, des anciens employés ou des employés actuels, à l'exception de la facture médicale du

personnel retraité et de son conjoint.

### *Indemnités de licenciement*

Les indemnités de licenciement sont payables lorsque le Groupe met fin à l'emploi avant la date normale de départ à la retraite, ou lorsqu'un employé accepte un départ volontaire en échange de ces indemnités.

## 2.15 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont l'échéance ou le montant est incertain en raison d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

Les provisions sont évaluées comme la valeur actuelle de la meilleure estimation par la direction de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date de clôture. Lorsque l'effet de l'actualisation est significatif, les provisions sont actualisées en utilisant des taux d'actualisation avant impôt qui reflètent l'évaluation actuelle par le marché de la valeur temporelle de l'argent et, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

## 2.16 Distribution des dividendes

Les dividendes versés aux actionnaires sont comptabilisés en tant que passif dans les états financiers pour la période au cours de laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires.

### *Revenu des dividendes*

Les revenus de dividendes pour les actions disponibles à la vente sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir le paiement est établi.

### **3. Estimations et jugements comptables critiques**

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations comptables, de jugements et d'hypothèses qui pourraient affecter de manière significative les résultats réels et les montants déclarés des actifs et des passifs au cours de l'exercice financier suivant. La direction doit également faire preuve de discernement dans l'application des méthodes comptables du Groupe.

Les estimations et les jugements sont évalués en permanence et se fondent sur des facteurs tels que l'expérience historique et les meilleures estimations actuelles d'événements futurs incertains qui sont jugées raisonnables dans les circonstances actuelles..

Les estimations et les jugements qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant sont décrits ci-dessous.

#### **3.1 La responsabilité finale découlant des sinistres survenus dans le cadre des contrats de réassurance.**

L'estimation du passif ultime résultant des demandes d'indemnisation faites dans le cadre des contrats de réassurance est l'estimation comptable la plus critique du Groupe. Plusieurs sources d'incertitude sont prises en compte dans l'estimation du passif que le Groupe devra finalement payer pour ces sinistres.

Ces estimations reposent sur l'expérience passée ajustée pour tenir compte des effets des développements actuels et des tendances probables, ce qui est considéré comme une base appropriée pour prédire les événements futurs. Les estimations et les hypothèses du Groupe sont réexaminées et mises à jour au fur et à mesure

que de nouvelles informations sont disponibles

Les hypothèses sous-jacentes appliquées dans le processus de détermination des engagements ultimes (engagements techniques) au titre des contrats d'assurance sont présentés dans la note 4.1.1.

#### **3.2 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

Conformément aux directives de l'IAS 39, le Groupe classe certains actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables et à échéance fixe comme détenus jusqu'à l'échéance. Cette classification requiert un jugement important. Pour ce faire, le Groupe évalue son intention et sa capacité à détenir ces actifs jusqu'à leur échéance.

Si le Groupe ne parvient pas à conserver ces actifs jusqu'à leur échéance autrement que dans des circonstances spécifiques - par exemple, en vendant un montant insignifiant à proximité de l'échéance - il sera tenu de reclasser l'ensemble de la catégorie en tant qu'actifs disponibles à la vente.

Les actifs seraient donc évalués à la juste valeur au lieu du coût amorti. Si tous les actifs détenus jusqu'à l'échéance étaient ainsi reclassés, la valeur comptable diminuerait de 6.765.493 GH ₵ (2021 : 7.654.285 GH ₵), avec une entrée correspondante dans la réserve de juste valeur dans les capitaux propres

#### **3.3 Dépréciation des participations disponibles à la vente**

Le Groupe détermine qu'un investissement en actions disponible à la vente est déprécié lorsqu'il y a eu une baisse significative ou prolongée de sa juste valeur en dessous de son coût. La détermination de ce qui est significatif ou prolongé requiert du jugement.

Pour ce faire, le Groupe évalue, entre autres facteurs, la volatilité normale du prix de l'action. En outre, une dépréciation peut être appropriée lorsqu'il existe des preuves de la détérioration de la santé financière de l'entreprise détenue, de la performance de l'industrie et du secteur, des changements technologiques et des flux de trésorerie opérationnels et de financement.

Le Groupe n'a pas subi de dépréciation au cours de l'année sur les titres de placement disponibles à la vente comptabilisés dans le compte de résultat. (2021: Néant).

### 3.4 Impôts sur le revenu

Des estimations significatives sont nécessaires pour déterminer la provision pour impôts sur le revenu. Pour certaines transactions et certains calculs, la détermination de l'impôt final est incertaine. Le Groupe comptabilise des passifs pour les questions de contrôle fiscal anticipées sur la base d'estimations de l'exigibilité d'impôts supplémentaires. Lorsque le résultat fiscal final de ces questions diffère des montants initialement enregistrés, ces différences auront une incidence sur les provisions pour l'impôt sur le revenu et l'impôt différé.

### 3.5 Juste valeur des participations non cotées

La juste valeur des investissements en actions qui n'ont pas de prix cotés ou de données de marché observables est estimée sur la base d'hypothèses appropriées, y compris le coût moins la dépréciation.

### 3.6 Dépréciation des actifs financiers

La société examine les indices de dépréciation des titres de placement à la fois au niveau de l'actif individuel et au niveau collectif. Tous les actifs individuellement significatifs font l'objet d'un test de dépréciation individuel. Les titres de placement

qui ne sont pas individuellement significatifs font l'objet d'un test de dépréciation collectif.

In Pour évaluer la dépréciation des titres d'investissement qui relèvent du programme d'échange de la dette intérieure du gouvernement ghanéen, la dépréciation est calculée comme la différence entre la valeur comptable des anciens investissements et la juste valeur des nouveaux investissements, calculée comme la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs à l'aide d'un taux d'actualisation approprié. La direction a appliqué une série d'hypothèses d'évaluation pour parvenir à un taux d'actualisation approprié en raison de la complexité actuelle du marché obligataire ghanéen.

Au 31 décembre, si le taux d'actualisation avait changé de 100 points de base toutes les autres variables restant constantes, le bénéfice après impôt de l'exercice aurait été inférieur ou supérieur de 2,1 millions de GH¢.

## 4. Assurance et gestion des risques financiers

### 4.1 Gestion du risque de réassurance

#### 4.1.1 Exposition au risque de réassurance

Le Groupe souscrit des risques que des personnes physiques, des sociétés ou d'autres entités souhaitent transférer à un assureur. Ces risques peuvent concerner les biens, les accidents, les accidents corporels, l'automobile, la responsabilité civile, la marine et d'autres risques pouvant résulter d'un événement assuré. En tant que tel, le Groupe est exposé à l'incertitude concernant le calendrier, la fréquence et la gravité des sinistres dans le cadre des contrats de réassurance. Le principal risque est que la fréquence et/ou la gravité des sinistres soient supérieures aux prévisions.

#### *Fréquence et gravité des sinistres*

Le risque principal de l'activité est la possibilité que l'événement assuré se produise avec la probabilité

que les sinistres réels dépassent le montant des primes de réassurance et des réserves disponibles.

La probabilité de tels événements ne peut être éliminée. La seule option consiste à minimiser autant que possible les conséquences financières de chaque événement. Le Groupe s'est efforcé d'y parvenir en mettant en place des programmes de réassurance qui offrent une protection contre les risques individuels et les événements catastrophiques. Le Groupe a ensuite conclu des accords de rétrocession avec des rétrocessionnaires réputés. L'objectif est de s'assurer que le Groupe est adéquatement protégé contre toutes les responsabilités assumées dans le cadre de ses transactions commerciales.

Les accords de rétrocession ne libèrent toutefois pas le Groupe de ses obligations envers les cédantes et, par conséquent, le Groupe a mis en place une structure d'examen des activités qui garantit le contrôle de la qualité des risques et l'utilisation prudente des limites, termes et conditions des traités. Enfin dans le cadre des renouvellements annuels, la situation financière de chaque rétrocessionnaire est réexaminée, ce qui permet au programme d'être placé auprès d'un groupe sélectionné de sociétés financièrement sûres et expérimentées sur le marché mondial.

#### *Sources d'incertitude dans l'estimation des paiements futurs des sinistres*

L'incertitude dans l'estimation des paiements futurs de prestations et des encaissements de primes pour les contrats d'assurance à long terme provient de l'imprévisibilité des changements à long terme des niveaux globaux de mortalité et de la variabilité du comportement des détenteurs de contrats. Le Groupe utilise des tables de mortalité standard appropriées en fonction du type de contrat souscrit. Des méthodes statistiques sont utilisées pour ajuster les taux de mortalité bruts afin de produire une meilleure estimation de la mortalité attendue pour l'avenir. Lorsque les données sont

suffisantes pour être statistiquement crédibles, les statistiques générées par les données sont utilisées sans référence à une table sectorielle. Lorsque ce n'est pas le cas, la meilleure estimation de la mortalité future est basée sur les tables standard de l'industrie, ajustées en fonction de l'expérience globale du Groupe.

Dans le cas de l'IARD, le coût estimé des sinistres comprend les dépenses directes à engager pour les régler, déduction faite des recouvrements attendus. Le Groupe prend toutes les mesures raisonnables pour s'assurer qu'il dispose d'informations appropriées concernant ses risques de sinistres. Toutefois, compte tenu de l'incertitude liée à l'établissement des provisions pour sinistres, il est probable que le résultat final sera différent de la responsabilité initiale établie.

Le passif de ces contrats comprend une provision pour les sinistres survenus mais non déclarés (IBNR), une provision pour les sinistres déclarés mais non encore payés et une provision pour les risques non expirés à la fin de la période de référence.

Pour estimer le passif relatif au coût des sinistres déclarés et non encore payés, le Groupe tient compte de toute information disponible auprès des experts en sinistres et des informations sur le coût de règlement des sinistres présentant des caractéristiques similaires au cours des périodes précédentes. L'hypothèse principale qui sous-tend cette technique est que l'expérience passée du Groupe en matière de développement des sinistres est utilisée pour projeter le développement futur des sinistres et donc les coûts ultimes des sinistres.

Un jugement qualitatif supplémentaire est utilisé pour évaluer dans quelle mesure les tendances passées pourraient ne pas s'appliquer à l'avenir, afin de parvenir à l'estimation du coût final des sinistres qui présente le résultat probable de

l'éventail des résultats possibles, en tenant compte de toutes les incertitudes en jeu.

#### *Processus de décision des hypothèses*

Pour les contrats d'assurance à long terme avec des durées fixes et garanties, les estimations sont effectuées en deux étapes. À l'entrée en vigueur du contrat, le Groupe détermine les hypothèses relatives aux décès futurs, aux cessations volontaires, au rendement des placements et aux frais d'administration. Ces hypothèses sont utilisées pour calculer les engagements pendant la durée du contrat. Une marge pour risque et incertitude est ajoutée à ces hypothèses.

Par la suite, de nouvelles estimations sont élaborées à chaque date de clôture afin de déterminer si les passifs sont adéquats à la lumière des dernières estimations actuelles. Les hypothèses initiales ne sont pas modifiées si le passif est considéré comme adéquat. Dans le cas contraire, les hypothèses sont modifiées ("débloquées") pour refléter les dernières estimations actuelles ; aucune marge n'est ajoutée aux hypothèses dans ce cas.

#### *Hypothèses et estimations des passifs relatifs aux titulaires de contrats.*

Le groupe fonde la mortalité sur le Standard of Actuarial practice 104 (SAP104) de l'Actuarial Society d'Afrique du Sud et sur la 1985-1990 Ultimate Mortality Table (table de mortalité SA85-90) qui reflètent les expériences historiques, ajustées le cas échéant pour tenir compte de l'exposition unique du groupe au risque, des caractéristiques des produits des marchés cibles et de ses propres expériences en matière de gravité et de fréquence des sinistres. Une marge pour écarts défavorables est incluse dans les hypothèses.

#### *(a) Mortalité*

Les hypothèses de mortalité sont fondées sur 120 % de SA85-90 Heavy. Des enquêtes annuelles de

mortalité sont effectuées.

#### *(b) Persistance*

Les taux de déchéance et de rachat sont fondés sur l'expérience historique du Groupe en matière de déchéance et de rachat. Le cas échéant, il est également tenu compte des tendances futures attendues. L'expérience est analysée par type de produit et par durée de la police.

#### *(c) Taux d'escompte*

Les taux d'actualisation sont fondés sur les taux de risque actuels du marché, ajustés en fonction de l'exposition au risque du Groupe.

#### *(d) Les dépenses*

Les hypothèses de frais de renouvellement sont fondées sur 12,5 % de la prime brute.

#### *(e) Retours sur Investissement*

Des informations liées au marché sont utilisées pour établir des hypothèses concernant le rendement des investissements, les taux d'actualisation utilisés pour calculer les engagements des titulaires de contrats et l'inflation des frais de renouvellement. Un taux d'intérêt de 16,68 % par an a été appliqué au taux de rendement à long terme

#### *(f) Retraits*

Les retraits comprennent les déchéances et les rachats. Une provision pour déchéance a été constituée pour le risque de Groupe, l'assurance temporaire et l'invalidité aux taux suivants, qui sont fondés sur les hypothèses de déchéance de la tarification: Le Groupe connaît des variations dans la structure de ses sinistres d'une année sur l'autre. Les caractéristiques des produits des contrats de réassurance qui ont un effet important sur le montant, le calendrier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs découlant des contrats de réassurance du Groupe sont décrits ci-dessous.

	Taux d'extinction
Année 1	15%
Année 2	10%
Année 3	5%

Les événements liés à la réassurance sont par nature aléatoires et l'ampleur et le nombre réels d'événements au cours d'une année donnée peuvent varier par rapport à ceux estimés et enregistrés au cours des périodes précédentes. Le Groupe souscrit principalement des risques à court terme, c'est-à-dire de la réassurance dans le cadre de laquelle les sinistres sont généralement réglés dans un délai d'un an à compter de la survenance des événements qui leur ont donné lieu. Les risques à long terme représentent une part insignifiante du portefeuille de réassurance du Groupe.

*(i) Biens immobiliers*

Indemnisation en cas de perte ou de dommages causés aux biens immobiliers et mobiliers par des risques tels que l'incendie, la foudre, l'explosion, les intempéries, l'eau, les tremblements de terre et les actes de malveillance. Ces contrats peuvent également inclure des polices d'assurance contre les pertes d'exploitation qui garantissent la perte de bénéfices subie par une entreprise à la suite de la perte ou de l'endommagement des biens assurés par les risques suivants.

*(ii) Accidents*

Indemnisation en cas de perte ou de détérioration de biens principalement mobiliers pour les pertes causées par un crime, certains dommages accidentels tels que les dommages causés à des marchandises en transit ou d'autres accidents en général. Sont incluses dans les catégories d'accidents les responsabilités légales qu'un assuré peut encourir à la suite de dommages accidentels causés aux biens d'un tiers ou du décès ou de la blessure accidentels d'un tiers causés par l'assuré.

*(iii) Individuelles accidents*

Indemnisation en cas de décès, d'invalidité permanente ou temporaire totale de l'assuré, de sa famille ou des employés d'une entreprise. Cette couverture est limitée à certains accidents et n'offre pas les avantages plus larges disponibles dans le secteur de l'assurance vie.

*(iv) Automobile*

Indemnisation en cas de perte ou de détérioration du véhicule assuré. La couverture s'applique normalement à tous les risques et offre un large champ d'application; toutefois, l'assuré peut choisir des formes de couverture restreintes, telles que l'incendie et le vol uniquement. Les responsabilités légales découlant de l'utilisation ou de la propriété du véhicule à moteur à la suite d'un accident ayant causé des dommages aux biens de tiers ou le décès ou des blessures à un tiers sont également couvertes dans cette branche. La garantie et la couverture de l'entretien des véhicules assurés sont incorporées dans cette branche.

*(v) Ingénierie*

Indemnisation des pertes subies du fait de l'utilisation de machines et d'équipements ou de l'édification de bâtiments et de structures. Les risques couverts par ce type de contrat comprennent le bris de machines, les pertes d'exploitation et la perte ou l'endommagement du matériel et de l'équipement.

*(vi) Transport Maritime*

L'assurance transport couvre à la fois le corps et les facultés. L'assurance facultés couvre la perte physique ou l'endommagement des marchandises. L'assurance sur corps couvre la perte ou les dommages accidentels subis par les navires commerciaux.

**4.1.2 Limitation de l'exposition au risque de réassurance.**

Le Groupe limite son exposition au risque de réassurance en établissant des stratégies et

des limites de souscription clairement définies, en appliquant des techniques d'évaluation des risques appropriées et en gérant la réassurance de manière centralisée.

La stratégie de souscription du groupe garantit la diversification du risque de réassurance en termes de type et de montant de risque couvert, de localisation géographique et de type d'industrie couverte. La stratégie vise également à développer une population de risques suffisamment importante pour réduire la variabilité du résultat attendu. La stratégie de souscription est détaillée dans les autorisations de souscription qui fixent les limites pour les souscripteurs en termes de taille de ligne, de classe d'activité, de localisation géographique et de secteur afin d'assurer une sélection appropriée des risques au sein du portefeuille.

Les mandats de souscription s'appliquent aux souscripteurs et partenaires internes et externes..

L'examen et l'analyse continus des informations relatives à la souscription permettent au Groupe de surveiller ses risques et de prendre des mesures correctives en temps utile. La capacité d'ajuster les primes permet au Groupe d'atténuer le risque de pertes techniques en traitant les ratios de pertes défavorables en termes de différentes catégories d'affaires et de différents portefeuilles ou clients. Le risque de réclamations frauduleuses est réduit par des contrôles internes intégrés dans les processus de traitement des réclamations et par des techniques spécifiques mises au point pour détecter de manière proactive les réclamations frauduleuses.

*(i) Procédures opérationnelles de souscription et de réassurance*

Le Groupe a mis en place un cadre de gestion intégrée des risques afin de gérer les risques conformément à l'appétit pour le risque du Groupe. La réassurance du Groupe est gérée par

les départements de souscription des sociétés respectives. Les objectifs et les responsabilités du département sont approuvés par le conseil d'administration des sociétés respectives.

L'objectif principal du département de souscription est de fournir un cadre politique qui garantisse que la prise en charge des risques et la pratique de rétention des risques soient conformes au rapport prudent risque/rémunération fixé par le Groupe. Plus précisément, le département détermine la politique de rétention des risques du Groupe, ce qui conduit au type de réassurance retenu pour l'année. Il est décidé de placer une partie de la réassurance en traité et en facultative à des fins de rentabilité, de respect des critères de prise en charge des risques et de sécurité.

*(ii) Stratégie de réassurance*

Le Groupe obtient une couverture de réassurance auprès de tiers afin de réduire les risques liés à des événements uniques ou à une accumulation de risques qui pourraient avoir un impact significatif sur les résultats de l'année en cours ou sur le capital du Groupe. Cette couverture est placée sur le marché local et international de la réassurance. La position du Groupe en matière de risque et de rendement de la réassurance est testée par rapport à un large éventail de solutions de réassurance, y compris la viabilité des placements en proportionnelles et en non proportionnelles.

*(iii) Rétention du risque*

L'activité du Groupe consiste à assumer des niveaux de risque jugés prudents par rapport aux risques/récompenses et à la capacité absolue du Groupe en termes de fonds propres et de réserves.

Les critères prédéterminés sont respectés à tout moment, sauf en cas d'autorisation écrite spécifique du conseil d'administration.



(iv) *Procédure de placement des Traités et des facultatives*

La procédure de placement des traités relève de la responsabilité du département de Souscription et Réassurance des compagnies respectives. Des limites de souscription sont en place pour appliquer des critères appropriés de sélection des risques. Les contrats de réassurance autorisent également le Groupe à poursuivre des tiers pour obtenir le paiement de tout ou partie des coûts (par exemple, subrogation).

Le tableau suivant présente la concentration des engagements de réassurance par secteur d'activité dans lequel le titulaire du contrat opère et par limite maximale de sinistre assurée incluse dans les conditions de la police. Les montants correspondent à la valeur comptable des engagements de réassurance (bruts et nets de réassurance) découlant des contrats de réassurance.

Les Branches		Sinistre maximum assuré			
		Le Groupe		La Compagnie	
		2022	2021	2022	2021
Non-marine	Brut	<b>963,311</b>	137,234	<b>676,519</b>	137,025
	Net	<b>31,558</b>	2,438	<b>18,175</b>	2,436
Maritime	Brut	<b>112,962</b>	60,930	<b>100,973</b>	60,900
	Net	<b>5,249</b>	610	<b>4,039</b>	609

(v) *Sinistres*

La provision pour sinistres en suspens du Groupe comprend les sinistres notifiés ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (IBNR). En raison de la nature à court terme de l'activité, il n'est pas jugé nécessaire d'actualiser la provision pour sinistres. Les provisions pour sinistres sont fondées sur l'expérience des sinistres antérieurs, la connaissance des événements, les conditions des polices concernées et l'interprétation des circonstances. Chaque sinistre déclaré est évalué au cas par cas, en fonction des circonstances spécifiques, des informations fournies par l'assuré et l'expert en sinistres et de l'expérience acquise dans le cadre de sinistres similaires. Le Groupe emploie du personnel expérimenté dans la gestion des sinistres et applique rigoureusement des politiques et des procédures standardisées en matière d'évaluation des sinistres. En outre, le Groupe utilise les services d'administrateurs

spécialisés pour effectuer le processus d'évaluation des sinistres pour certaines de ses activités. Le coût final des sinistres déclarés peut varier en fonction de l'évolution future ou de la disponibilité de meilleures informations sur les circonstances actuelles.

#### 4.2 Gestion des risques financiers

Le Groupe est exposé à divers risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

*Cadre de gestion des risques*

Le conseil d'administration a la responsabilité générale de la mise en place et de la supervision du cadre de gestion des risques du Groupe.

Les politiques de gestion des risques du Groupe sont établies pour identifier et analyser les risques

auxquels le Groupe est confronté, pour fixer des limites de risque et des contrôles appropriés, et pour surveiller les risques et le respect des limites. Les politiques et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus pour tenir compte de l'évolution des conditions du marché, des produits et des services offerts. Grâce à ses normes et procédures de formation et de gestion, le Groupe vise à développer un environnement de contrôle discipliné et constructif, dans lequel tous les employés comprennent leur rôle et leurs obligations. L'équipe de direction du Groupe est responsable de l'élaboration et du suivi des politiques de gestion des risques du Groupe. L'équipe se réunit tous les mois pour discuter des plans d'entreprise, évaluer les rapports d'avancement et les plans d'action à mettre en œuvre. Les risques susceptibles d'avoir une incidence sur l'information financière sont portés à l'attention des directeurs des entités concernées afin qu'ils prennent les mesures nécessaires. L'équipe de gestion rend régulièrement compte de ses activités au conseil d'administration.

#### 4.2.1 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour le Groupe si un client ou une contrepartie à un actif financier ne respecte pas ses obligations contractuelles. Les principaux domaines dans lesquels le Groupe est exposé au risque de crédit sont les suivants:

- montants dus par les réassureurs détenteurs de contrats de réassurance;
- montants dus par les intermédiaires de réassurance;
- les titres de placement ; et
- liquidité en banque

Le Groupe structure le niveau de risque de crédit qu'il accepte en fixant des limites à son exposition à une seule contrepartie ou à un groupe de contreparties. Ces risques font l'objet d'un examen et d'une surveillance continue par le conseil d'administration pour chaque entité. La réassurance est utilisée pour gérer le risque de réassurance. Cela ne décharge toutefois pas le Groupe de sa responsabilité en tant qu'assureur primaire. Si un réassureur ne paie pas un sinistre pour quelque raison que ce soit, le Groupe reste responsable du paiement à l'assuré. Le Groupe surveille en permanence la situation financière des réassureurs et revoit périodiquement ses accords de réassurance.

Les actifs financiers sont placés auprès d'institutions financières réputées. Le groupe a mis en place des politiques qui limitent l'exposition à une institution financière donnée.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit. Les montants qui représentent l'exposition maximale au risque de crédit sont les suivants:

	Le Groupe		La Compagnie	
	2022	2021	2022	2021
Créances sur les cédantes et rétrocedantes	<b>194,564</b>	131,592	<b>96,508</b>	88,935
Autres actifs (hors actifs non financiers)	<b>14,896</b>	14,265	<b>14,799</b>	14,202
Valeurs mobilières	<b>543,978</b>	464,137	<b>415,190</b>	388,902
Trésorerie et équivalents de trésorerie (à l'exclusion des soldes de trésorerie)	<b>188,480</b>	77,267	<b>160,564</b>	72,255
	<b>941,918</b>	687,261	<b>687,061</b>	564,294

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ne sont ni en suspens ni dépréciés.

L'analyse de la qualité de crédit, des montants bruts dus par les cédantes, et rétrocédantes est présentée ci-dessous:

	Le Groupe		La Compagnie	
	2022	2021	2022	2021
Ni en suspens ni dépréciés	<b>128,885</b>	33,286	<b>35,102</b>	21,303
En suspens mais non dépréciés	<b>50,367</b>	83,780	<b>41,110</b>	67,627
Dépréciations	<b>83,677</b>	55,450	<b>67,446</b>	30,600
	<b>262,929</b>	172,516	<b>143,658</b>	119,530

Le montant net dû par les cédantes et rétrocédantes tel que présenté dans l'état de la situation financière a été obtenu après provisionnement des montants dépréciés dus par les cédantes et rétrocédantes comme suit:

	Le Groupe		La Compagnie	
	2022	2021	2022	2021
Montant brut	<b>262,929</b>	172,516	<b>143,658</b>	119,530
Provision pour dépréciation	<b>(68,365)</b>	(40,924)	<b>(47,150)</b>	(30,595)
Montant net	<b>194,564</b>	131,592	<b>96,508</b>	88,935

### Impact du programme d'échange de la dette intérieure du Ghana (DDEP) sur les titres d'investissement

Le 5 décembre 2022, le gouvernement ghanéen a annoncé le programme d'endettement intérieur du Ghana (DDEP). Le programme invite les détenteurs d'obligations éligibles à échanger volontairement des obligations éligibles en monnaie locale

émises par le gouvernement ghanéen, des obligations ESLA et Daakye contre une nouvelle série d'obligations à émettre par le gouvernement.

Le programme vise à allonger la durée des titres éligibles et à réduire leurs coupons à un taux effectif d'environ 9 %. Le gouvernement a également expliqué qu'il y aura deux groupes distincts d'obligations qui seront échangées comme suit:

- Remplacement des obligations arrivant à échéance en 2023 par 7 nouvelles obligations arrivant à échéance entre 2027 et 2033 inclus; et
- Toutes les autres obligations arrivant à échéance après 2023 sont remplacées par 12 nouvelles obligations arrivant à échéance entre 2027 et 2038 inclus.

La société a évalué les obligations éligibles à l'échange dans le cadre du DDEP comme étant dépréciées en vertu de l'IAS 39. En conséquence, la valeur comptable des obligations existantes a été ramenée à la juste valeur des nouvelles obligations, calculée comme la valeur actuelle des flux de trésorerie en utilisant le taux d'intérêt effectif initial.

La différence entre la juste valeur des nouveaux instruments et la valeur comptable brute des

actifs originaux au 31 décembre 2022 a été comptabilisée comme une charge de dépréciation dans l'état du résultat global.

#### 4.2.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses obligations au titre de ses passifs financiers. L'approche du Groupe en matière de gestion des liquidités consiste à s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à l'échéance, dans des conditions normales et difficiles, sans subir de pertes inacceptables ou risquer de nuire à sa réputation.

Une gestion prudente du risque de liquidité implique le maintien d'une trésorerie et de titres négociables suffisants, la disponibilité d'un financement par le biais d'un montant adéquat de facilités de crédit engagées et la capacité de liquider des positions sur le marché. En raison de la nature dynamique des activités sous-jacentes, la direction du groupe maintient une flexibilité dans le financement en conservant la disponibilité des lignes de crédit engagées. Toutes les politiques et procédures de liquidité sont soumises à l'examen et à l'approbation du conseil d'administration des entités respectives.

La direction effectue des prévisions de flux de trésorerie et surveille les prévisions glissantes des besoins de liquidités du groupe afin de s'assurer qu'il dispose de suffisamment de liquidités pour répondre à ses besoins opérationnels tout en maintenant à tout moment une marge suffisante sur ses facilités d'emprunt engagées et non utilisées, de sorte que le groupe n'enfreigne pas les limites d'emprunt ou les clauses restrictives (le cas échéant) de ses facilités d'emprunt.

Le tableau ci-dessous analyse les obligations financières du groupe qui seront réglées sur une base nette en groupes d'échéances pertinents sur la base de la période restante à la date d'établissement du rapport jusqu'à la date d'échéance contractuelle. Les montants indiqués dans le tableau ci-dessous sont les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

<b>Le Groupe</b>	<b>Montant</b>	1 – 6	6 – 12	over 12
<b>Au 31 décembre 2022</b>		mois	mois	mois
Dettes envers les cédantes et rétrocedantes	<b>88,374</b>	22,888	40,929	24,557
Autre passif (à l'exclusion du passif non financier)	<b>7,442</b>	7,442	-	-
- Sinistres en suspens	<b>304,201</b>	213,734	34,235	56,232
	<b>400,017</b>	<b>244,064</b>	<b>75,164</b>	<b>80,789</b>
<b>Au 31 décembre 2021</b>				
Dettes envers les cédantes et rétrocedantes	73,548	19,090	34,036	20,422
Autre passif (à l'exclusion du passif non financier)	4,637	4,637	-	-
Sinistres en suspens	179,662	89,194	34,236	56,232
	257,847	112,921	68,272	76,654

<b>La Compagnie</b>	<b>Montant</b>	1 – 6	6 – 12	over 12
<b>Au 31 décembre 2022</b>		mois	mois	mois
Dettes envers les cédantes et rétrocédantes	<b>81,857</b>	16,371	40,929	24,557
Autres passifs (à l'exclusion des passifs non financiers)	<b>4,710</b>	4,710	-	-
Sinistres en suspens	<b>217,133</b>	126,665	34,236	56,232
	<b>303,700</b>	<b>147,746</b>	<b>75,165</b>	<b>80,789</b>
At 31 December 2021				
Dettes envers les cédantes et rétrocédantes	68,071	13,614	34,036	20,421
Autres passifs (à l'exclusion des passifs non financiers)	5,644	5,644	-	-
- Sinistres en suspens	149,542	59,074	34,236	56,232
	223,257	78,332	68,272	76,653

#### 4.2.3 Risques du marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison des variations des variables du marché telles que les taux d'intérêt, les taux de change et les prix des actions. L'objectif de la gestion du risque de marché est de gérer et de contrôler l'exposition au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le rendement du risque.

##### Risque lié aux devises

Le risque de change découle des transactions d'investissement futures et des actifs et passifs

comptabilisés. La politique du groupe est de comptabiliser les transactions en devises étrangères au taux en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont reconvertis au taux de change en vigueur à la date de clôture.

Tous les gains ou pertes résultant des variations des taux de change sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Le groupe effectue certaines transactions libellées en devises étrangères, principalement en dollars américains (USD), en euros (EUR), en shillings kenyans (KES) et en livres sterling (GBP). Il est donc exposé aux fluctuations des taux de change.

Les soldes concernés à cet égard sont les titres d'investissement, les créances sur les sociétés cédantes et rétrocédantes, les dettes sur les sociétés cédantes et rétrocédantes, les sinistres en suspens, les soldes bancaires et diverses charges à payer libellés en devises étrangères. Les risques de change sont gérés dans le cadre des paramètres politiques approuvés en utilisant la correspondance entre les actifs et les passifs.

L'exposition au risque de change à la date de clôture est la suivante:

<b>Le Groupe</b>	<b>USD</b>	<b>EUR</b>	<b>GBP</b>	<b>KES</b>
<b>Au 31 décembre 2022</b>				
Actifs financiers:				
Titres de placement	104,360	-	-	118,245
Créances sur les cédantes et rétrocédantes	80,524	14,691	1,435	72,707
Trésorerie et équivalents de trésorerie	97,988	17,566	4,586	16,750
<b>Total actifs financiers</b>	<b>282,872</b>	<b>32,257</b>	<b>6,021</b>	<b>207,702</b>
Passifs financiers:				
Sinistres en suspens	69,054	9,734	5,476	608
Dettes envers les cédantes et rétrocédantes	26,992	5,939	1,130	6,517
<b>Total des engagements financiers</b>	<b>96,046</b>	<b>15,673</b>	<b>6,606</b>	<b>7,125</b>
<b>Exposition nette</b>	<b>186,826</b>	<b>16,584</b>	<b>(585)</b>	<b>200,577</b>
Au 31 décembre 2021				
Actifs financiers:				
Titres de placement	82,343	1,737	420	65,237
Créances sur les cédantes et rétrocédantes	54,462	9,936	970	36,755
Trésorerie et équivalents de trésorerie	47,971	10,181	1,943	3,007
Total actifs financiers	184,776	21,854	3,333	104,999
Passifs financiers:				
Sinistres en suspens	40,783	5,749	3,234	359
Dettes envers les cédantes et rétrocédantes	22,463	4,942	941	5,475
Total des passifs financiers	63,246	10,691	4,175	5,834
Exposition nette	121,530	11,163	(842)	99,165

## La Compagnie

<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>USD</b>	<b>EUR</b>	<b>GBP</b>	<b>KES</b>
Actifs financiers:				
Titres de placement	104,360	-	-	-
Créances sur les cédantes et rétrocédantes	39,942	7,287	712	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	86,822	17,566	4,586	-
<b>Total actifs financiers</b>	<b>231,124</b>	<b>24,853</b>	<b>5,298</b>	<b>-</b>
Passifs financiers:				
Sinistres en suspens	42,635	12,934	-	1,041
Dettes envers les cédantes et rétrocédantes	25,001	5,501	1,047	-
<b>Total des engagements financiers</b>	<b>67,636</b>	<b>18,435</b>	<b>1,047</b>	<b>1,041</b>
<b>Exposition nette</b>	<b>163,488</b>	<b>6,418</b>	<b>4,251</b>	<b>(1,041)</b>
Au 31 décembre 2021				
Actifs financiers:				
Titres d'investissement	77,802	1,737	420	-
Créances sur les cédantes et rétrocédantes	36,807	6,715	656	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	45,966	10,181	1,943	-
Total actifs financiers	160,575	18,633	3,019	-
Passifs financiers:				
Sinistres en suspens	33,946	4,785	2,692	299
Dettes envers les cédantes et rétrocédantes	20,791	4,574	871	-
Total des passifs financiers	54,737	9,359	3,563	299
Exposition nette	105,838	9,274	(544)	(299)

Le tableau suivant montre l'effet d'un renforcement ou d'un affaiblissement du Cedis Ghanéen par rapport à toutes les autres devises sur le bénéfice ou la perte du groupe. Cette analyse de sensibilité indique l'impact potentiel sur le bénéfice ou la perte sur la base des expositions aux devises étrangères enregistrées au 31 décembre et ne représente pas les gains ou les pertes réels ou futurs.

À la date de clôture, si le cedi ghanéen s'était apprécié ou déprécié de 5 %, toutes les autres variables restant constantes, le bénéfice après impôt pour la période considérée et les capitaux propres auraient augmenté ou diminué des montants suivants:

Le Groupe	2022			% change	2021	
	% Change	Impact Renforcement	Impact Affaiblissant		Impact Renforcement	Impact Affaiblissant
USD	±5%	(9,341)	9,341	±5%	(6,076)	6,076
EUR	±5%	(829)	829	±5%	(558)	558
GBP	±5%	29	(29)	±5%	42	(42)
KES	±5%	(10,029)	10,029	±5%	(3,394)	3,394

#### La Compagnie

USD	±5%	(8,174)	8,174	±5%	(5,292)	5,292
EUR	±5%	(321)	321	±5%	(464)	464
GBP	±5%	(213)	213	±5%	27	(27)
KES	±5%	52	(52)	±5%	15	(15)

#### Risque de taux d'intérêt

Le groupe est exposé aux variations des taux d'intérêt sur les instruments du marché monétaire. Les variations des taux d'intérêt du marché monétaire n'auraient pas d'effet direct sur les flux de trésorerie contractuels associés aux instruments à taux fixe.

Les instruments financiers porteurs d'intérêts du Groupe à la date de clôture sont les suivants:

	Le groupe		La Compagnie	
	2022	2021	2022	2021
Titres d'État	340,566	280,515	222,321	216,419
Titres de créance d'entreprises	45	45	45	45
Dépôt à terme	152,140	133,802	141,597	122,663
	492,751	414,362	363,963	339,127

#### Risque de prix

L'exposition du groupe au risque de prix des actions provient des investissements détenus par le groupe et classés dans l'état de la situation financière en tant qu'actifs financiers disponibles à la vente.

Pour gérer le risque de prix lié aux investissements en actions, le groupe diversifie son portefeuille conformément aux limites fixées par le conseil d'administration.

Un pourcentage important des participations du groupe sont cotées en bourse, principalement à la Bourse du Ghana.



### 4.3 Gestion du capital

Le capital de la société comprend le capital social ordinaire obtenu par investissement direct, les bénéfices non distribués, y compris les bénéfices de l'année en cours, et les diverses réserves statutaires que la société est tenue de maintenir. L'organisme de réglementation de la compagnie, la National Insurance Commission, fixe et contrôle les exigences en matière de capital pour la compagnie. Les objectifs du groupe en matière de gestion du capital sont les suivants:

- se conformer aux exigences en matière de capital et de solvabilité réglementaire énoncées dans la loi sur les assurances de 2021 (Insurance Act, 2021) (Act 1061). La loi exige que chaque compagnie d'assurance détienne le niveau minimum de capital libéré de 125 millions de GH¢ et maintienne une marge de solvabilité de 150%;
- préserver la capacité du groupe à poursuivre son activité, afin qu'il puisse continuer à rémunérer ses actionnaires et à procurer des avantages aux autres parties prenantes ; et
- fournir un rendement adéquat aux actionnaires par la tarification de la

réassurance et de l'investissement en fonction du niveau de risque.

### 5. Juste valeur

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui sont négociés sur des marchés actifs est fondée sur les prix cotés sur le marché ou sur les cotations des courtiers. Pour tous les autres instruments financiers, le groupe détermine la juste valeur en utilisant d'autres techniques d'évaluation.

Pour les instruments financiers dont les transactions sont peu fréquentes et dont les prix sont peu transparents, la juste valeur est moins objective et requiert des degrés divers de jugement en fonction de la liquidité, de la concentration, de l'incertitude des facteurs de marché, des hypothèses de prix et d'autres risques affectant l'instrument en question.

#### 5.1 Instruments financiers évalués à la juste valeur

Le tableau ci-dessous présente une analyse des instruments financiers évalués à la juste valeur à la date de clôture.

<b>Le Groupe et la Compagnie</b>	<b>2022</b>	2021
Titres de participation disponibles à la vente:		
Titres de participation cotés (niveau 1)	<b>38,006</b>	43,956
Titres de participation non cotés (niveau 3)	<b>13,221</b>	5,819
	<b>51,227</b>	49,775

La hiérarchie de la juste valeur pour les instruments financiers évalués à la juste valeur est définie comme suit :

- **Niveau 1** - Les données sont des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des instruments identiques. Ce niveau comprend les titres cotés à la Bourse du Ghana.
- **Niveau 2** - Les données autres que les

prix cotés inclus dans le niveau 1 qui sont observables soit directement (c'est-à-dire sous forme de prix), soit indirectement (c'est-à-dire dérivées de prix). Cette catégorie comprend les instruments évalués en utilisant: des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments similaires des prix cotés pour des instruments identiques ou similaires sur des marchés considérés

comme moins qu'actifs ; ou d'autres techniques d'évaluation dans lesquelles toutes les données importantes sont directement ou indirectement observables à partir de données de marché.

- **Niveau 3** – Les données non observables. Cette catégorie comprend tous les instruments pour lesquels la technique d'évaluation comprend des données qui ne sont pas basées sur des données observables et les données non observables ont un effet significatif sur l'évaluation de l'instrument. Cette catégorie comprend les instruments qui sont évalués sur la base de prix cotés pour des instruments similaires pour lesquels des ajustements ou des hypothèses non observables, significatifs,

sont nécessaires pour refléter les différences entre les instruments.

Cette hiérarchie requiert l'utilisation de données de marché observables lorsqu'elles sont disponibles. Le groupe tient compte, dans la mesure du possible, des prix du marché observables dans son évaluation.

## **5.2 Instruments financiers non évalués à la juste valeur.**

Le tableau ci-dessous présente les justes valeurs des instruments financiers qui ne sont pas évalués à leur juste valeur dans l'état de la situation financière.

Le groupe	2022		2021	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste Valeur
<b>Actifs financiers</b>				
Créances sur les cédantes et rétrocédantes	<b>194,564</b>	<b>194,564</b>	131,592	131,592
Autres actifs (hors actifs non financiers)	<b>14,896</b>	<b>14,896</b>	14,265	14,265
Valeurs mobilières - HTM	<b>492,751</b>	<b>492,751</b>	414,362	404,003
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<b>188,860</b>	<b>188,860</b>	77,287	77,287
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>891,071</b>	<b>891,071</b>	637,506	627,147
Passifs financiers				
Dettes envers les cédantes et rétrocédantes	<b>88,374</b>	<b>88,374</b>	73,547	73,547
Autres passifs	<b>7,442</b>	<b>7,442</b>	6,381	6,381
Sinistres en suspens	<b>304,201</b>	<b>304,201</b>	179,662	179,662
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>400,017</b>	<b>400,017</b>	259,590	259,590
<b>La Compagnie</b>				
<b>Actifs financiers</b>				
Créances sur les cédantes et rétrocédantes	<b>96,508</b>	<b>96,508</b>	88,935	88,935
Autres actifs (hors actifs non financiers)	<b>14,799</b>	<b>14,799</b>	14,202	14,202
Titres de placement – HTM	<b>363,963</b>	<b>363,963</b>	339,127	330,649
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<b>160,944</b>	<b>160,944</b>	72,275	72,275
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>636,214</b>	<b>636,214</b>	514,539	506,061
Dettes financières				
Dettes envers les cédantes et rétrocédantes	<b>81,857</b>	<b>81,857</b>	68,071	68,071
Autres passifs	<b>4,710</b>	<b>4,710</b>	7,390	7,390
Sinistres en suspens	<b>217,133</b>	<b>217,133</b>	149,542	149,542
<b>Total des engagements financiers</b>	<b>303,700</b>	<b>303,700</b>	225,003	225,003

## 6. Biens et équipements

<b>Le Groupe</b> <b>Exercice clos le 31 décembre</b> <b>2022</b>	<b>Terrains et</b> <b>bâtiments</b>	<b>Véhicules</b> <b>à moteur</b>	<b>Équipement,</b> <b>mobilier et</b> <b>installations</b>	<b>Informatique</b>	<b>Immobili-</b> <b>sations en</b> <b>cours</b>	<b>Total</b>
Cout						
Au 1er janvier 2022	12,495	3,500	3,159	1,584	677	<b>21,415</b>
Additions	-	-	246	131	207	<b>584</b>
Cessions	-	(487)	-	-	-	<b>(487)</b>
Amortissements	-	-	-	-	(84)	<b>(84)</b>
Différences de change	859	427	60	108	-	<b>1,454</b>
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>13,354</b>	<b>3,440</b>	<b>3,465</b>	<b>1,823</b>	<b>800</b>	<b>22,882</b>
Amortissements cumulés						
Au 1er janvier 2022	3,493	2,315	2,272	1,189	-	<b>9,269</b>
Charges de l'exercice	347	467	328	275	-	<b>1,417</b>
Reprise sur cession	-	(487)	-	-	-	<b>(487)</b>
Différences de change	50	224	20	85	-	<b>379</b>
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>3,890</b>	<b>2,519</b>	<b>2,620</b>	<b>1,549</b>	<b>-</b>	<b>10,578</b>
<b>Valeur comptable nette</b>						
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>9,464</b>	<b>921</b>	<b>845</b>	<b>274</b>	<b>800</b>	<b>12,304</b>
Exercice clos le 31 décembre 2021						
Cout						
Au 1er Janvier 2021	12,457	2,806	2,984	1,246	747	20,240
Additions	-	842	172	334	61	1,409
Transfert aux actifs incorporels	-	-	-	-	(43)	(43)
Cessions	-	(160)	-	-	-	(160)
Amortissements	-	-	-	-	(89)	(89)
Différences de change	38	12	3	4	1	58
Au 31 décembre 2021	12,495	3,500	3,159	1,584	677	21,415
Amortissements cumulés						
Au 1er janvier 2021	3,153	1,883	1,969	931	-	7,936
Charge de l'exercice	339	585	302	255	-	1,481
Reprise sur cession	-	(160)	-	-	-	(160)
Différences de change	1	7	1	3	-	12
Au 31 Decembre 2021	3,493	2,315	2,272	1,189	-	9,269
Valeur comptable nette						
Au 31 décembre 2021	9,002	1,185	887	395	677	12,146

<b>La Compagnie</b> <b>Exercice clos le 31 décembre</b> <b>2022</b>	<b>Terrains et</b> <b>bâtiments</b>	<b>Véhicules</b> <b>à moteur</b>	<b>Équipement,</b> <b>mobilier et</b> <b>installations</b>	<b>Informatique</b>	<b>Immobili-</b> <b>sations en</b> <b>cours</b>	<b>Total</b>
Le coût						
Au 1er janvier 2022	10,767	2,643	3,037	1,368	677	<b>18,492</b>
Additions	-	-	246	113	207	<b>566</b>
Cessions	-	(487)	-	-	-	<b>(487)</b>
Réductions de valeur	-	-	-	-	(84)	<b>(84)</b>
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>10,767</b>	<b>2,156</b>	<b>3,283</b>	<b>1,481</b>	<b>800</b>	<b>18,487</b>
Amortissement cumulé						
Au 1er janvier 2022	3,394	1,895	2,233	1,023	-	<b>8,545</b>
Charge de l'exercice	318	210	307	224	-	<b>1,059</b>
Reprise sur cession	-	(487)	-	-	-	<b>(487)</b>
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>3,712</b>	<b>1,618</b>	<b>2,540</b>	<b>1,247</b>	<b>-</b>	<b>9,117</b>
<b>Montant net comptable</b> <b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>7,055</b>	<b>538</b>	<b>743</b>	<b>234</b>	<b>800</b>	<b>9,370</b>

Exercice clos le 31 décembre 2021

Coût

Au 1er janvier 2021	10,767	2,355	2,903	1,050	705	17,780
Additions	-	448	134	318	61	961
Cessions	-	(160)	-	-	-	(160)
Réductions de valeur	-	-	-	-	(89)	(89)
Au 31 Décembre 2021	10,767	2,643	3,037	1,368	677	18,492

Dépréciation cumulée

Au 1er janvier 2021	3,076	1,611	1,942	818	-	7,447
Charge de l'exercice	318	444	291	205	-	1,258
Reprise sur cession	-	(160)	-	-	-	(160)
Au 31 Décembre 2021	3,394	1,895	2,233	1,023	-	8,545
Valeur nette comptable Au 31 Décembre 2021	7,373	748	804	345	677	9,947

Cession de biens et d'équipements

<b>Le Groupe et la Compagnie</b>	<b>2022</b>	2021
Cout	<b>487</b>	160
Amortissement cumulé	<b>(487)</b>	(160)
<b>Valeur comptable</b>	-	-
Produits de cession	<b>(24)</b>	(80)
<b>Plus-value de cession</b>	<b>(24)</b>	(80)

**7. Actifs incorporels**

**Le Groupe**

**Cout**

1er janvier	<b>4,228</b>	1,313
Additions	<b>349</b>	2,868
Transferts d'immobilisations corporelles (Note 6)	-	43
Différences de change	<b>335</b>	4
<b>Au 31 Décembre</b>	<b>4,912</b>	<b>4,228</b>

**Amortissement**

Au 1er janvier	<b>2,161</b>	1,207
Amortissement de l'exercice	<b>1,102</b>	954
Écarts de conversion	<b>30</b>	-
<b>Au 31 Décembre</b>	<b>3,293</b>	<b>2,161</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre</b>	<b>1,619</b>	<b>2,067</b>

**La Compagnie**

**Cout**

Au 1er janvier	<b>3,557</b>	1,313
Additions	<b>349</b>	2,244
<b>Au 31 Décembre</b>	<b>3,906</b>	3,557

**Amortissement**

Au 1er janvier	<b>2,131</b>	1,207
Amortissement de l'exercice	<b>865</b>	924
<b>Au 31 Décembre</b>	<b>2,996</b>	2,131
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre</b>	<b>910</b>	1,426

## 8. Immeubles de placement

<b>Le groupe et la Compagnie</b>	<b>2022</b>	2021
Au 1er janvier	<b>46,553</b>	46,553
Additions	<b>10,602</b>	-
<b>Au 31 Decembre</b>	<b>57,155</b>	46,553

Les immeubles de placement sont situés à Accra, la capitale du Ghana. La dernière réévaluation a été effectuée le 5 mars 2019 par un évaluateur indépendant, K. K. Serbeh, géomètre agréé et membre de la Ghana Institution of Surveyors. Les administrateurs ont procédé à une évaluation interne et ont confirmé qu'il n'y avait pas de changements significatifs dans la juste valeur des immeubles de placement au 31 décembre 2022.

L'évaluation de l'immeuble est fondée sur la valeur du marché libre, qui indique le meilleur prix auquel la vente d'une participation dans un bien immobilier aurait été réalisée sans condition, pour une contrepartie en espèces à la date de l'évaluation, sur la base d'un certain nombre d'hypothèses. Les immeubles de placement n'ont pas été donnés en garantie d'une quelconque dette ou d'un quelconque passif.

## 9. Investissement dans une filiale

<b>La Compagnie</b>	<b>2022</b>	2021
Ghana Reinsurance Company (Kenya) Limited	<b>43,174</b>	43,174

La Compagnie détient 100 % de Ghana Reinsurance Company (Kenya) Limited, une société constituée au Kenya et agréée pour la réassurance des branches IARD par l'Autorité de régulation des assurances du Kenya.

## 10. Actifs d'impôts différés

	<b>Le groupe</b>		<b>La Compagnie</b>	
	<b>2022</b>	2021	<b>2022</b>	2021
Au 1er janvier	<b>20,207</b>	13,884	<b>17,157</b>	12,422
Crédité au compte de résultat (Note 40)	<b>30,584</b>	6,280	<b>28,842</b>	4,735
Différences de change	<b>1,615</b>	43	-	-
<b>Au 31 Decembre</b>	<b>52,406</b>	20,207	<b>45,999</b>	17,157

Les actifs/ (passifs) d'impôts différés sont attribuables aux éléments suivants:

	Le Groupe		La Compagnie	
	2022	2021	2022	2021
<b>Actifs d'impôts différés</b>				
Sinistres survenus mais non déclarés (IBNR)	<b>28,199</b>	18,917	<b>28,199</b>	18,917
Provision pour prime d'ancienneté	<b>11,787</b>	7,649	<b>11,787</b>	7,649
Autres écarts temporaires	<b>21,724</b>	3,265	<b>15,395</b>	173
Immobilisations corporelles - au coût historique	<b>78</b>	47	-	-
	<b>61,788</b>	29,878	<b>55,381</b>	26,739
<b>Passifs d'impôts différés</b>				
Immobilisations corporelles - au coût historique	<b>(1,331)</b>	(1,531)	<b>(1,331)</b>	(1,531)
Plus-values sur les immeubles de placement	<b>(8,051)</b>	(8,051)	<b>(8,051)</b>	(8,051)
Plus-values de change non réalisées	-	(89)	-	-
	<b>(9,382)</b>	(9,671)	<b>(9,382)</b>	(9,582)
<b>Actifs nets d'impôts différés</b>	<b>52,406</b>	20,207	<b>45,999</b>	17,157

## 11. Impôts courants

Le groupe Exercice clos le 31 décembre 2022	Au 1er janvier	Charge de l'exercice	Paiements		Au 31 Décembre
			au cours de l'année	Écarts de conversion	
Année d'évaluation					
Jusqu'à 2021	(890)	-	-	-	<b>(890)</b>
2022	-	46,311	(23,313)	275	<b>23,273</b>
	<b>(890)</b>	<b>46,311</b>	<b>(23,313)</b>	<b>275</b>	<b>22,383</b>
Exercice clos le 31 décembre 2021					
Année d'évaluation					
Jusqu'à 2020	4,829	-	-	-	4,829
2021	-	18,466	(24,209)	24	(5,719)
	4,829	18,466	(24,209)	24	(890)



La Compagnie Exercice clos le 31 décembre 2022

<b>Le groupe</b>			<b>Paiements</b>		
<b>Exercice clos le 31 décembre 2022</b>	<b>Au 1</b>	<b>Charge de</b>	<b>au cours</b>	<b>Ecart de</b>	<b>Au 31</b>
	<b>Janvier</b>	<b>l'exercice</b>	<b>de l'année</b>	<b>conversion</b>	<b>Decembre</b>
Année d'évaluation					
Jusqu'à 2021	(1,677)	-	-	-	(1,677)
2022	-	39,973	(14,883)	-	25,090
	(1,677)	39,973	(14,883)	-	23,413

Exercice clos le 31 décembre 2021

Année d'évaluation

Jusqu'à 2021	3,578	-	-	-	3,578
2021	-	13,971	(19,226)	-	(5,255)
	3,578	13,971	(19,226)	-	(1,677)

Tous les passifs fiscaux sont soumis à l'approbation des autorités fiscales.

## 12. Créances sur les cédantes et rétrocédantes

	<b>Le groupe</b>		<b>La Compagnie</b>	
	<b>2022</b>	2021	<b>2022</b>	2021
Creances sur les cedantes	<b>167,287</b>	125,034	<b>94,580</b>	88,280
Creances sur les retrocedantes	<b>27,277</b>	6,558	<b>1,928</b>	655
	<b>194,564</b>	131,592	<b>96,508</b>	88,935

## 13. Autres actifs

	<b>Le groupe</b>		<b>La Compagnie</b>	
	<b>2022</b>	2021	<b>2022</b>	2021
Créances sur le personnel	<b>4,399</b>	4,797	<b>4,336</b>	4,737
Autres débiteurs	<b>10,497</b>	9,468	<b>10,463</b>	9,465
Paiements anticipés	<b>493</b>	184	<b>395</b>	125
Autres consommables	<b>519</b>	334	<b>252</b>	179
	<b>15,908</b>	14,783	<b>15,446</b>	14,506

Le montant maximum dû par le personnel du Groupe au cours de l'année n'a pas dépassé 4.383.691 GH¢ (2021 : 4.872.136 GH¢).

#### 14. Coût d'acquisition différé

Les frais d'acquisition reportés représentent les frais de commission liés à la durée non expirée du risque sur les primes émises. L'évolution des frais d'acquisition reportés se présente comme suit:

	Le Groupe		La Compagnie	
	2022	2021	2022	2021
Au 1er janvier	<b>23,334</b>	22,077	<b>16,270</b>	18,977
Commission différée (Note 33)	<b>36,198</b>	23,334	<b>19,836</b>	16,270
Différences de change	<b>3,513</b>	72	-	-
Commission publiée (Note 33)	<b>(26,846)</b>	(22,149)	<b>(16,269)</b>	(18,977)
<b>Au 31 Decembre</b>	<b>36,199</b>	23,334	<b>19,837</b>	16,270

#### 15. Titres de placement

*Actifs financiers disponibles à la vente*

Les investissements du groupe dans des titres de participation sont classés comme actifs financiers disponibles à la vente. Les mouvements au cours de l'année sont les suivants:

##### Le Groupe et la Compagnie

	Titres de capital cotés	Titres de capital non cotés	Total
<b>Exercice clos le 31 Decembre 2022</b>			
Au 1er janvier	43,956	5,819	<b>49,775</b>
Additions	-	2,011	<b>2,011</b>
Variations des justes valeurs	(5,950)	5,391	<b>(559)</b>
<b>Au 31 Decembre</b>	<b>38,006</b>	<b>13,221</b>	<b>51,227</b>
Exercice clos le 31 Decembre 2021			
Au 1er janvier	39,274	5,819	45,093
Variations des justes valeurs	4,682	-	4,682
<b>Au 31 Decembre</b>	<b>43,956</b>	<b>5,819</b>	<b>49,775</b>

*Actifs financiers détenus jusqu'à échéance*

	Le Groupe		La Compagnie	
	2022	2021	2022	2021
Dépôts à terme	<b>152,140</b>	133,802	<b>141,597</b>	122,663
Titres de créance d'entreprises	<b>45</b>	45	<b>45</b>	45
Titres d'État	<b>401,165</b>	280,515	<b>282,920</b>	216,419
Montant brut	<b>553,350</b>	414,362	<b>424,562</b>	339,127
Provision pour dépréciation	<b>(60,599)</b>	-	<b>(60,599)</b>	-
Valeur comptable	<b>492,751</b>	414,362	<b>363,963</b>	339,127
Depots Statutaires (inclus dans les titres d'Etat)	<b>25,321</b>	12,698	<b>12,971</b>	5,915

Les dépôts statutaires sont détenus pour répondre aux exigences des autorités réglementaires. Ces dépôts ne sont pas disponibles pour les activités du groupe.

**16. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

	Le Groupe		La Compagnie	
	2022	2021	2022	2021
Soldes de caisse	<b>380</b>	20	<b>380</b>	20
Soldes bancaires	<b>152,535</b>	74,426	<b>147,830</b>	71,903
Encaisse et solde bancaire	<b>152,915</b>	74,446	<b>148,210</b>	71,923
Bons du Trésor:				
- échéant dans les 91 jours suivant l'achat	<b>35,945</b>	2,841	<b>12,734</b>	352
	<b>188,860</b>	77,287	<b>160,944</b>	72,275

**17. Capital déclaré**

Le Groupe et la Compagnie

Le nombre d'actions autorisées de la société est de 1 000 000 000 d'actions ordinaires sans valeur nominale, dont 50 000 000 d'actions ordinaires ont été émises comme suit:

	2022		2021	
	No. de Parts '000	Recettes	No. de Parts '000	Recettes
Émises contre espèces	50,000	28,000	'000	28,000
Capitalisation des bénéficiaires reportés	-	97,000	-	97,000
	50,000	125,000	50,000	125,000

Il n'y a pas eu de mouvement dans le capital social au cours de l'année. Il n'y a pas de passif impayé sur les actions et il n'y a pas d'actions propres.

### 18. Contribution au capital

L'apport en capital représente la valeur du terrain dont le titre a été attribué à la société par la Commission foncière au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Le montant sera transféré au capital déclaré après l'accomplissement des formalités requises auprès du Registrar General's Department.

### 19. Compte de l'excédent de capital

Le compte de l'excédent de capital représente l'appréciation non réalisée de la valeur de la propriété foncière résultant de la réévaluation. L'excédent de capital n'est pas disponible pour la distribution.

### 20. Réserve disponible à la vente

La réserve disponible à la vente représente les plus-values ou moins-values latentes cumulées résultant des variations de la juste valeur des investissements du groupe dans des titres de participation. Les gains ou pertes cumulés non réalisés sont reclassés dans le compte de résultat lorsque l'investissement est décomptabilisé. La réserve n'est pas disponible pour distribution. Les mouvements de la réserve disponible à la vente sont présentés dans l'état des variations des

capitaux propres aux pages 12 à 15 des présents états financiers.

### 21. Réserve de conversion des monnaies étrangères

Les différences de change résultant de la conversion de Ghana Reinsurance Company (Kenya) Limited, une entité contrôlée étrangère, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, comme décrit dans la note 2.3, et accumulées dans la réserve de conversion des devises étrangères dans les capitaux propres. Le montant cumulé est reclassé en résultat lorsque l'investissement net est cédé. La réserve n'est pas disponible pour distribution. Les mouvements de la réserve de conversion des devises étrangères sont présentés dans l'état des variations des capitaux propres aux pages 12 et 13 des présents états financiers.

### 22. Réserve statutaire

Conformément à la loi sur les assurances de 2021 (loi 1061), la société constitue chaque année une réserve pour imprévus d'au moins 3 % des primes brutes ou 20 % du bénéfice net, le montant le plus élevé étant retenu. La réserve doit être accumulée jusqu'à ce qu'elle atteigne le capital minimum libéré ou 50 % des primes nettes émises, le montant le plus élevé étant retenu.

Les mouvements de la réserve statutaire au cours de l'année sont les suivants:

<b>Le Groupe et la compagnie</b>	<b>Reserve pour aléas de l'assurance vie</b>	<b>Reserve General pour imprévu</b>	<b>Total</b>
<b>Exercice clos le 31 Decembre 2022</b>			
Au 1er Janvier	8,176	132,569	<b>140,745</b>
Transfert du bénéfice non distribué	295	10,990	<b>11,285</b>
<b>Au 31 Decembre</b>	<b>8,471</b>	<b>143,559</b>	<b>152,030</b>
<b>Exercice clos le 31 Decembre 2021</b>			
Au 1er Janvier	5,313	123,873	129,186
Transfert des bénéfices non distribués	2,863	8,696	11,559
Au 31 Decembre	8,176	132,569	140,745

### 23. Bénéfices non distribués

Les bénéfices non distribués représentent le montant disponible pour la distribution aux membres de la société, sous réserve des restrictions imposées par la loi sur les sociétés de 2019 (loi 992) et la loi sur les assurances de 2021 (loi 1061). Les mouvements des bénéfices non distribués sont indiqués dans l'état des variations des capitaux propres aux pages 12 à 15 des présents états financiers.

### 24. Provision pour primes non acquises

	<b>Le Groupe</b>		<b>La Compagnie</b>	
	<b>2022</b>	2021	<b>2022</b>	2021
Au 1er Janvier	<b>73,348</b>	65,884	<b>49,927</b>	54,876
Imputé / (credité) au compte de resultat	<b>36,296</b>	6,070	<b>17,028</b>	(4,949)
Differences de change	<b>14,888</b>	1,394	-	-
<b>Au 31 Decembre</b>	<b>124,532</b>	73,348	<b>66,955</b>	49,927

Les primes non acquises représentent le passif des contrats de réassurance pour lesquels les obligations du groupe n'ont pas expiré à la date de clôture.

## 25. Sinistres en suspens

	Le Groupe		La Compagnie	
	2022	2021	2022	2021
Au 1er Janvier	<b>179,662</b>	135,460	<b>149,542</b>	117,244
Sinistres bruts survenus (Note 32)	<b>292,497</b>	149,426	<b>215,827</b>	125,759
Différences de change	<b>17,232</b>	2,818	-	-
Sinistres payés au cours de l'exercice (Note 32)	<b>(185,190)</b>	(108,042)	<b>(148,236)</b>	(93,461)
<b>Au 31 Decembre</b>	<b>304,201</b>	179,662	<b>217,133</b>	149,542

Les sinistres en suspens a la date du rapport comprennent:

Sinistres non payés	<b>172,363</b>	91,915	<b>104,336</b>	73,874
Sinistres survenus mais non déclarés (IBNR)	<b>131,838</b>	87,747	<b>112,797</b>	75,668
<b>Total des sinistres en suspens</b>	<b>304,201</b>	179,662	<b>217,133</b>	149,542

## 26. Revenus de commissions différés

At 1 January	<b>2,110</b>	2,401	<b>2,110</b>	2,401
Charged/(credited) to profit or loss (Note 31)	<b>1,026</b>	(291)	<b>1,026</b>	(291)
<b>At 31 December</b>	<b>3,136</b>	2,110	<b>3,136</b>	2,110

## 27. Life fund

La société procède à une évaluation actuarielle annuelle des provisions mathématiques. L'évolution de la dette actuarielle des polices d'assurance-vie est la suivante:

	Le Groupe		La Compagnie	
	2022	2021	2022	2021
Au 1er Janvier	<b>16,319</b>	20,029	<b>16,319</b>	20,029
Imputé/(credité) au compte de resultat	<b>5,047</b>	(3,710)	<b>5,047</b>	(3,710)
<b>Au 31 Decembre</b>	<b>21,366</b>	16,319	<b>21,366</b>	16,319

## 28. Dettes envers les cédantes et rétrocédantes

	Le Groupe		La Compagnie	
	2022	2021	2022	2021
Dettes envers les cédantes	<b>75,319</b>	60,417	<b>75,319</b>	60,417
Dettes envers les rétrocédantes	<b>13,055</b>	13,130	<b>6,538</b>	7,654
	<b>88,374</b>	73,547	<b>81,857</b>	68,071

## 29. Les Baux

### Variation des dettes de location

Au 1er Janvier	-	-	-	-
Additions	<b>342</b>	-	-	-
Charges d'intérêts	<b>30</b>	-	-	-
Paiements de location	<b>(60)</b>	-	-	-
Différence de change	<b>17</b>	-	-	-
<b>Au 31 Decembre</b>	<b>329</b>	-	-	-
Dettes de location				
Actuelles	<b>94</b>	-	-	-
Non-actuelles	<b>235</b>	-	-	-
	<b>329</b>	-	-	-

### Mouvement des actifs liés au droit d'utilisation

Au 1er Janvier	-	-	-	-
Additions	<b>342</b>	-	-	-
Dotations aux amortissements de l'exercice	<b>(67)</b>	-	-	-
Différence de change	<b>15</b>	-	-	-
<b>Au 31 Decembre</b>	<b>290</b>	-	-	-

### 30. Autres passifs

	Le Groupe		La Compagnie	
	2022	2021	2022	2021
Charges à payer	<b>8,358</b>	5,868	<b>4,279</b>	3,866
Créditeurs divers	<b>7,442</b>	4,637	<b>4,710</b>	5,644
Taxe nationale de stabilisation (Note 39)	<b>1,446</b>	1,751	<b>1,446</b>	1,751
	<b>17,246</b>	12,256	<b>10,435</b>	11,261

### 31. Revenus de commissions

Revenus de commissions	<b>15,083</b>	9,037	<b>13,793</b>	9,003
(Imputé)/ crédité au compte de résultat (Note 26)	<b>(1,026)</b>	291	<b>(1,026)</b>	291
	<b>14,057</b>	9,328	<b>12,767</b>	9,294

### 32. Charge nette des sinistres

Sinistres bruts payés	<b>185,190</b>	108,042	<b>148,236</b>	93,461
Variation des créances impayées	<b>69,275</b>	43,941	<b>30,462</b>	32,735
Variation brute des dépenses encourues mais non déclarées	<b>38,032</b>	(2,557)	<b>37,129</b>	(437)
Sinistre brut survenu	<b>292,497</b>	149,426	<b>215,827</b>	125,759
Moins rétrocession recouvrable	<b>(44,182)</b>	(9,226)	<b>(26,730)</b>	(6,093)
	<b>248,315</b>	140,200	<b>189,097</b>	119,666

### 33. Charge des commissions

Charges des commissions	<b>151,413</b>	107,943	<b>101,986</b>	84,420
Frais d'acquisition différés libérés (Note 14)	<b>26,846</b>	22,149	<b>16,269</b>	18,977
Frais d'acquisition différés (Note 14)	<b>(36,199)</b>	(23,334)	<b>(19,837)</b>	(16,270)
	<b>142,060</b>	106,758	<b>98,418</b>	87,127



### 34. Frais de gestion

	Le Groupe		La Compagnie	
	2022	2021	2022	2021
Émoluments des administrateurs	<b>2,503</b>	2,307	<b>2,015</b>	1,985
Frais du personnel	<b>35,342</b>	24,076	<b>29,506</b>	20,372
Rémunération des commissaires aux comptes	<b>980</b>	814	<b>600</b>	590
Dépréciation et amortissement	<b>2,586</b>	2,435	<b>1,924</b>	2,182
Dette nette irrécouvrable	<b>21,438</b>	21,557	<b>15,997</b>	17,183
Frais administratifs et autres dépenses	<b>28,397</b>	15,281	<b>22,929</b>	13,919
	<b>91,246</b>	66,470	<b>72,971</b>	56,231

### 35. Dépréciation d'actifs financiers

Dépréciation des titres d'État	<b>60,599</b>	-	<b>60,599</b>	-
--------------------------------	---------------	---	---------------	---

### 36. Revenus des placements

Intérêts sur titres de placement	<b>63,729</b>	41,709	<b>52,759</b>	35,287
Revenus locatifs	<b>1,264</b>	1,101	<b>1,264</b>	1,101
Revenus des dividendes	<b>5,354</b>	3,639	<b>5,354</b>	3,639
	<b>70,347</b>	46,449	<b>59,377</b>	40,027

### 37. Gains de change

Gains de change nets	<b>108,563</b>	340	<b>107,307</b>	49
----------------------	----------------	-----	----------------	----

Les différences de change représentent l'effet net des gains et des pertes de change résultant de la conversion en Ghana Cedis des actifs et des passifs libellés en monnaies étrangères.

### 38. Autres revenus

Intérêts sur dépôts bancaires	108	107	108	107
Intérêts sur compte courant	84	120	84	120
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles (Note 6)	24	80	24	80
Revenus divers	3,569	753	3,569	752
	<b>3,785</b>	1,060	<b>3,785</b>	1,059

### 39. Taxe Nationale de prelevement fiscal

Le Groupe et la Compagnie	Paielements			
	Au 1er Janvier	Charge de l'exercice	de l'exercice	Au 31 Decembre
<b>Exercice clos le 31 Decembre 2022</b>				
Année d'évaluation				
Jusqu'à 2021	1,751	-	-	<b>1,751</b>
2022	-	2,618	(2,923)	<b>(305)</b>
	<b>1,751</b>	<b>2,618</b>	<b>(2,923)</b>	<b>1,446</b>
Exercice clos le 31 decembre 2021				
Année d'évaluation				
Jusqu'à 2021	1,136	-	-	1,136
2021	-	2,825	(2,210)	615
	1,136	2,825	(2,210)	1,751

Le prélèvement national de stabilisation fiscale est évalué en vertu de la loi de 2019 sur la stabilisation fiscale (amendement) (loi 1011) à 5 % du bénéfice comptable avant impôt.

### 40. Charge d'impôt sur le revenu

L'impôt sur le revenu comprend:

	Le Groupe		La Compagnie	
	2022	2021	2022	2021
Charge d'impôt exigible (Note 11)	<b>46,311</b>	18,466	<b>39,973</b>	13,971
Crédit d'impôt différé (Note 10)	<b>(30,584)</b>	(6,280)	<b>(28,842)</b>	(4,735)
	<b>15,727</b>	12,186	<b>11,131</b>	9,236

L'impôt sur le bénéfice avant impôt diffère du montant théorique qui serait obtenu en utilisant le taux d'imposition légal applicable aux bénéfices, comme suit:

Bénéfice avant impôt	<b>67,546</b>	66,744	<b>52,352</b>	56,506
Impôt imputé au taux d'imposition en vigueur à 25% (2021:25%)	<b>16,887</b>	16,686	<b>13,088</b>	14,127
Différence de taux d'imposition à l'étranger	<b>760</b>	512	-	-
Changement du taux d'imposition sur la différence temporelle reportée	<b>(168)</b>	(297)	-	-
Charges non déductibles fiscalement	<b>1,622</b>	344	<b>1,417</b>	168
Revenu exonéré d'impôt	<b>(3,374)</b>	(5,059)	<b>(3,374)</b>	(5,059)
	<b>15,727</b>	12,186	<b>11,131</b>	9,236

Tous les passifs fiscaux sont soumis à l'approbation de l'autorité fiscale dans les juridictions respectives.

#### 41. Transactions avec les parties liées

La société détient à 100 % la Ghana Reinsurance Company (Kenya) Limited. Il s'agit de transactions entre parties liées et de soldes découlant de l'actionnariat et du mandat d'administrateur de la société.

##### (i) Transactions avec les parties liées

	The Company	
	2022	2021
Ghana Reinsurance Company (Kenya) Limited:		
Primes perçues pour le compte du parent	<b>2,453</b>	1,055
Sinistres payés pour le compte du parent	<b>479</b>	424
Autres charges d'exploitation réglées pour le compte de la société parent	<b>491</b>	-
Primes	<b>1,714</b>	1,062
Frais de courtage	-	(122)
	<b>1,714</b>	940

##### (ii) Soldes de fin d'exercice des parties liées

La Compagnie

(a) Montants dus aux parties liées	2022	2021
Ghana Reinsurance Company (Kenya) Limited	<b>1,220</b>	1,080

##### (iii) Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes qui ont l'autorité et la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités du groupe, directement ou indirectement, y compris tout administrateur (exécutif ou non) du groupe. La rémunération des principaux dirigeants comprend les éléments suivants:

	Le Group		La Compagnie	
	2022	2021	2022	2021
Bénéfices à court terme	<b>8,276</b>	5,955	<b>6,858</b>	5,078

## 42. Passifs éventuels

### *Demandes d'indemnisation en cours*

À la date du rapport, la société avait une certaine action en justice en cours concernant des réclamations survenues dans le cours normal de ses activités. La direction a évalué la probabilité que l'action en justice en cours aboutisse à des engagements financiers et à des paiements de la part de la société et a conclu que l'action n'était

pas probable. Aucune provision n'a été constituée dans les états financiers à la suite d'un avis professionnel et de l'évaluation par la direction de l'action en justice (2021: Neant).

## 44. Dividendes

	Le Groupe		La Compagnie	
	2022	2021	2022	2021
Au 1 Janvier	-	-	-	-
Dividendes déclarés pour 2020	-	10,000	-	-
Dividendes déclarés pour 2021	<b>12,000</b>	-	<b>12,000</b>	10,000
Paielements	<b>(12,000)</b>	(10,000)	<b>(12,000)</b>	(10,000)
<b>Au 31 Decembre</b>	-	-	-	-

Les administrateurs recommanderont le versement d'un dividende pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la société a versé un dividende par action de 0,24 GH ¢, soit 12 millions GH ¢, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ce qui a été approuvé lors de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 21 juillet 2022.

## 45. Evenements posterieurs a la date du bilan

Le 7 février 2023, la société a échangé 83,8 millions de GH¢ de ses obligations existantes du gouvernement ghanéen contre une série de nouvelles obligations dont les dates d'échéance s'échelonnent de 2027 à 2038, par le biais du programme d'échange de la dette intérieure du

## 43. Engagements en Capital

Il n'y a pas d'engagements en cours pour des dépenses en capital à la date de clôture. (2021: Néant).

Ghana. Les nouvelles obligations ont été réglées le 21 février 2023 et ont été attribués aux entreprises respectives sur le dépositaire central de titres.

## 46. Comparatifs

Les chiffres comparatifs ont été reclassés, le cas échéant, pour tenir compte des changements de classification intervenus au cours de l'exercice actuel.

## 47. Informations supplémentaires requises par l'IFRS 4 modifié lors de l'application de l'exemption temporaire de l'IFRS 9

Les amendements à l'IFRS 4 intitulés Application de l'IFRS 9 Instruments financiers avec IFRS 4 Contrats d'assurance prévoient qu'un réassureur peut appliquer l'approche de l'exemption

temporaire/du report de l'IFRS 9 si, et seulement si:

- a) Le groupe n'a appliqué précédemment aucune version de la norme IFRS 9 autre que les seules dispositions relatives à la présentation des gains et pertes sur les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat;
- b) Le groupe évalue si la valeur comptable de ses passifs résultant de contrats entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 4 est significative par rapport à la valeur comptable totale de l'ensemble de ses passifs;
- c) Les activités du groupe sont principalement liées à la réassurance à sa date de reporting annuel qui précède immédiatement le 1er avril 2016, ou à une date de reporting annuel ultérieure. Le réassureur compare la valeur comptable totale de ses passifs liés à la réassurance avec la valeur comptable totale de tous ses passifs, en plus des passifs découlant directement des contrats entrant dans le champ d'application de l'IFRS 4.

Le groupe n'a appliqué précédemment aucune version de la norme IFRS 9 et remplit donc la condition (a) ci-dessus.

Pour déterminer si les activités du groupe sont principalement liées à la réassurance, la norme stipule que les activités d'un réassureur sont principalement liées à la réassurance si, et seulement si:

- a) la valeur comptable de ses passifs résultant de contrats entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 4 est importante par rapport à la valeur comptable totale de tous ses passifs; et
- b) le pourcentage de la valeur comptable totale de ses engagements liés à l'assurance par rapport à la valeur comptable totale de tous ses engagements est:
  - supérieur à 90 pour cent; ou
  - inférieur ou égal à 90 % mais supérieur à 80 %, et que le réassureur n'exerce pas d'activité significative non liée à l'assurance.

Le groupe a procédé à une évaluation de ses activités afin de déterminer la proportion de ses engagements résultant de contrats entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 4 Contrats d'assurance. Les conditions nécessaires sont réunies.

## 48. Secteurs d'activités de la réassurance

La Compagnie												Total IARD	
Exercice clos le 31 Decembre												Total Vie	
2022		Incendie	Auto	WCA	Autres Accidents	Marine Facultés	Marine Corps	Aviation	Total IARD			Total Vie	
Primes brutes	229,234	35,591	1,405	68,291	23,894	7,256	673	366,344	29,539			395,883	
Prime de rétrocession	(45,543)	(419)	-	(16,067)	(5,973)	(296)	(154)	(68,452)	(4,198)			(72,650)	
Primes émises nettes	183,691	35,172	1,405	52,224	17,921	6,960	519	297,892	25,341			323,233	
Primes non acquises	(7,879)	(2,101)	19	(4,974)	(236)	(71)	(51)	(15,293)	(1,735)			(17,028)	
<b>Primes nettes acquises</b>	175,812	33,071	1,424	47,250	17,685	6,889	468	282,599	23,606			306,205	
Recettes de commissions	6,624	(5)	-	5,406	(8)	-	28	12,045	722			12,767	
<b>Primes nettes et commissions acquises</b>	<b>182,436</b>	<b>33,066</b>	<b>1,424</b>	<b>52,656</b>	<b>17,677</b>	<b>6,889</b>	<b>496</b>	<b>294,644</b>	<b>24,328</b>			<b>318,972</b>	
<b>Frais de souscription</b>													
Sinistres nets survenus	(97,188)	(15,514)	(432)	(33,736)	(17,753)	(5,860)	125	(170,358)	(18,739)			(189,097)	
Charges nettes de commissions	(61,412)	(4,490)	(201)	(14,424)	(4,380)	(7,346)	(130)	(92,383)	(6,035)			(98,418)	
Augmentation des Prov.Math.	-	-	-	-	-	-	-	-	(5,047)			(5,047)	
Taxes étrangères et frais de courtage	(7,016)	(1,635)	(14)	(1,558)	(565)	(161)	(8)	(10,957)	-			(10,957)	

	Incendie	Auto	WCA	Acc. de trav. de marine	Marine Facultés	Marine Corps	Aviation	Total IARD	Total Vie
Frais de gestion	(43,820)	(6,803)	(268)	(13,054)	(4,568)	(1,387)	(129)	(70,029)	(2,942)
<b>Total des frais de souscription</b>	<b>(209,436)</b>	<b>(28,442)</b>	<b>(915)</b>	<b>(62,772)</b>	<b>(27,266)</b>	<b>(14,754)</b>	<b>(142)</b>	<b>(343,727)</b>	<b>(32,753)</b>
<b>Bénéfice/ (Perte) de souscription</b>	<b>(27,000)</b>	<b>4,624</b>	<b>509</b>	<b>(10,116)</b>	<b>(9,589)</b>	<b>(7,865)</b>	<b>354</b>	<b>(49,083)</b>	<b>(8,435)</b>
Revenus d'investissement								41,436	17,941
Gains de change								106,053	1,254
Autres revenus								3,785	-
Perte de valeur sur actifs financiers								(50,473)	(10,126)
<b>Bénéfice avant impôt</b>								<b>51,718</b>	<b>634</b>
Taxe National de stabilisation Fiscale								(2,586)	(32)
Impôt sur le revenu								(8,004)	(3,127)
<b>Bénéfice/(perte) de l'exercice</b>								<b>41,128</b>	<b>(2,525)</b>
									<b>72,971</b>
									<b>(376,490)</b>
									<b>(57,518)</b>
									<b>59,377</b>
									<b>107,307</b>
									<b>3,785</b>
									<b>(60,599)</b>
									<b>52,352</b>
									<b>(2,618)</b>
									<b>(11,131)</b>
									<b>38,603</b>

La Compagnie

Exercice clos le 31 Decembre 2021	Incendie	Auto	Acc.de Trav.	Autre Accident	Marine Facultés	Marine Corps	Aviation	Total IARD	Total Vie	Total Vie IARD
Primes brutes	144,449	23,062	1,697	58,177	25,567	36,217	682	289,851	26,583	316,434
Primes de rétrocession	(28,547)	-	(215)	(5,457)	(2,519)	(2,435)	(2,153)	(41,326)	(6,214)	(47,540)
Primes nettes émises	115,902	23,062	1,482	52,720	23,048	33,782	(1,471)	248,525	20,369	268,894
Primes non acquises	2,719	933	(34)	2,477	(1,089)	(1,052)	417	4,371	578	4,949
Primes nettes acquises	118,621	23,995	1,448	55,197	21,959	32,730	(1,054)	252,896	20,947	273,843
Recettes de commissions	4,884	-	60	1,625	134	858	388	7,949	1,345	9,294
Prime nette et commissions acquises	123,505	23,995	1,508	56,822	22,093	33,588	(666)	260,845	22,292	283,137
Charges de souscription										
Sinistres nets survenus	(57,185)	(9,441)	(544)	(22,034)	(10,129)	(7,984)	(232)	(107,549)	(12,117)	(119,666)
Charges nettes de commissions	(41,215)	(2,876)	(450)	(17,310)	(6,415)	(11,405)	(184)	(79,855)	(7,272)	(87,127)
Diminution des Prov. Math.	-	-	-	-	-	-	-	-	3,710	3,710
Impôts étrangers et frais de courtage	(4,104)	(1,123)	(21)	(1,805)	(581)	(810)	(8)	(8,452)	-	(8,452)



La Compagnie	Exercice clos le 31 Decembre 2021	Incendie	Auto- mobile	Acc. de Trav.	Autres Accidents	Facultés Maritimes	Corps Maritime	Aviation	Total		Total IARD	Total Vie
									IARD	Vie		
Frais de gestion	(26,752)	(4,271)	(314)	(10,774)	(4,735)	(6,707)	(126)	(53,679)	(2,552)	(56,231)	(267,766)	
Total des frais de souscription	(129,256)	(17,711)	(1,329)	(51,923)	(21,860)	(26,906)	(550)	(249,535)	(18,231)	(267,766)		
Bénéfice/(perte) de souscription	(5,751)	6,284	179	4,899	233	6,682	(1,216)	11,310	4,061	15,371		
Revenus d'investissements								27,110	12,917	40,027		
Gains de change								49	-	49		
Autres revenus								1,059	-	1,059		
Bénéfice avant impôt								39,528	16,978	56,506		
Taxe National de stabilisation Fiscale								(1,976)	(849)	(2,825)		
Impôts sur le revenu								(7,420)	(1,816)	(9,236)		
Bénéfice de l'exercice								30,132	14,313	44,445		



Our goal and motivation is our ability to provide you with innovative reinsurance solutions.



Ghana Re

**GHANA  
REINSURANCE  
COMPANY  
LIMITED**

*Your Reinsurer of Choice*

**HEAD OFFICE:**

Plot 24, Sudan Road,  
Ambassador Hotel Area, Ridge, Accra.  
P. O. Box AN  
7509, Accra-North  
Tel: +233 (0)302633733  
Fax: +233 (0) 302633711  
Email: [info@ghanare.com](mailto:info@ghanare.com)  
Web: [www.ghanare.com](http://www.ghanare.com)

**REGIONAL OFFICE - CAMEROON:**

30 General de Gaulle Avenue, Bonanjo, P. O. Box  
1177, Douala, Cameroon. Tel: +237 233423378  
Email: [info\\_cameroon@ghanare.com](mailto:info_cameroon@ghanare.com)

**REGIONAL OFFICE - KENYA:**

TRV Office Plaza, 58 Muthithi Road Suite 2D,  
Westlands.  
P. O. Box 42916-00100, Nairobi, Kenya.  
Tel: +254 20 3748974/5  
Email: [info\\_kenya@ghanare.com](mailto:info_kenya@ghanare.com)

**REGIONAL OFFICE - MOROCCO**

CFC Tower, Lot 57 5th Floor, Avenue Main  
Street, Casa Anfa, Hay Hassani, Morocco.  
Tel: +212 522050505  
Email: [info\\_morocco@ghanare.com](mailto:info_morocco@ghanare.com)





Plot 24, Sudan Road Ridge, Accra  
P. O. Box AN 7509 Accra-North, Ghana